Recensement Census



RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DU TEST DU RECENSEMENT NATIONAL (TRN) TENU LE 8 NOVEMBRE 1993

RECENSEMENT
96
CENSUS







Canadä

RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DU TEST DU RECENSEMENT NATIONAL (TRN) TENU LE 8 NOVEMBRE 1993

*** English version available upon request ***

Août 1994

TABLE OF CONTENTS

RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DU TEST DU RECENSEMENT NATIONAL (TRN) TENU LE 8 NOVEMBRE 1993

1. INTRODUCTION

Le recensement du Canada consiste à faire le dénombrement complet de la population du pays, des logements et de l'agriculture. Pour mener à bien cette entreprise de grande envergure et faire en sorte que le recensement permette toujours de répondre aux besoins en données changeants de la société, la planification doit débuter bien avant le jour du recensement. En fait, la planification du recensement de 1996 a même commencé avant la tenue du recensement de 1991.

Pour être utile, le recensement national doit répondre à deux critères : premièrement, il doit refléter l'évolution de notre société et répondre aux besoins précis des clients; deuxièmement, il doit faire en sorte que les répondants puissent bien comprendre les questions et y répondre facilement, dans le respect des principes les plus stricts de la confidentialité et de la protection des renseignements personnels.

Bien que la nécessité d'obtenir des données chronologiques donne à penser que les questions posées dans le cadre d'un recensement national devraient toujours être les mêmes, il faut y apporter certaines modifications d'un recensement à l'autre à cause des nouveaux besoins en données qui se font sentir ou même des changements que connaît la société. Pour ce faire, avant chaque recensement, Statistique Canada sollicite l'opinion et les commentaires des utilisateurs de données et d'autres personnes intéressées partout au Canada quant au genre et à la quantité de renseignements que la base de données du recensement devrait offrir.

Dès le début du processus de planification du recensement de 1996, il a été convenu que les nouvelles questions et les questions modifiées susceptibles d'être incluses devaient faire l'objet d'un essai sur le terrain. En procédant à un tel essai, non seulement Statistique Canada a-t-il évalué l'efficacité des questions proposées d'après la façon dont on y a répondu, mais il a également déterminé dans quelle mesure ces questions lui permettent d'atteindre ses objectifs au chapitre des données.

L'essai sur le terrain a en outre permis d'évaluer ce qu'il en coûterait d'inclure chaque nouvelle question. Par ailleurs, il était important de tester les questions afin de s'assurer qu'elles étaient efficaces; les répondants doivent comprendre le libellé des questions et savoir comment y répondre correctement. De toute évidence, on ne peut ajouter des questions sur le questionnaire du recensement sans d'abord évaluer les répercussions sur les coûts, la comparabilité des données et le fardeau des répondants.

Consultations

Dans le cadre des préparatifs entourant le recensement de 1996, Statistique Canada a entrepris un vaste programme de consultation. Il a communiqué avec près de 1 000 organisations, dont l'ensemble des principaux utilisateurs de données, et a reçu 166 mémoires. Deux conférences internationales ont été tenues; l'une portait sur la collecte de données sur la mesure de l'origine ethnique, et l'autre sur la mesure et l'évaluation du travail non rémunéré.

Statistique Canada a également organisé plus de 60 rencontres avec des principaux utilisateurs de données, des représentants de collectivités et des organismes nationaux. Des rencontres publiques ont eu lieu à Toronto, à Edmonton, à Regina et à Winnipeg; pour informer les utilisateurs et le public, on a effectué une vaste campagne postale au Québec; on a publié des annonces dans les principaux journaux de la Colombie-Britannique; enfin, on a organisé des réunions dans les provinces de l'Atlantique avec des organismes communautaires.

D'après les résultats des consultations auprès des utilisateurs de données et l'expérience acquise dans le cadre des enquêtes et des recensements précédents, on a élaboré, dans le but de tester les nouvelles questions et les questions modifiées, un questionnaire pouvant permettre de mieux répondre aux besoins actuels et nouveaux des divers utilisateurs de données du recensement.

Test du recensement national (TRN)

Il y a de nombreuses façons de déterminer si une question permet ou non d'atteindre les objectifs visés. Le questionnaire du TRN renfermait des questions précises sur le contenu, la formulation et la présentation du questionnaire proposé pour 1996, qui devaient permettre de connaître la réaction et l'évaluation des répondants. Les intervieweurs ayant livré les questionnaires ont mené des interviews de suivi auprès des répondants afin de discuter avec eux de leurs préoccupations concernant les questions et le questionnaire. Tous les appels reçus à l'Assistance téléphonique du recensement ont été notés et évalués de façon à déterminer les problèmes signalés le plus souvent. Des spécialistes en la matière ont ensuite examiné les résultats obtenus pour chaque question afin de relever les problèmes touchant la qualité des données, les niveaux de réponse et la cohérence des données.

Le TRN a été mené auprès d'un échantillon composé d'environ 14 700 logements occupés qui avaient participé régulièrement à l'Enquête mensuelle sur la population active de Statistique Canada. On a inclus 3 950 autres logements occupés dans l'échantillon afin d'accroître la couverture des membres des minorités visibles et des autochtones vivant en milieu urbain.

Les intervieweurs ont demandé aux répondants de remplir le questionnaire et de le retourner par la poste. Le taux de réponse final s'est chiffré à 84 %. Cependant, les taux initiaux de retour par la poste ont été faibles (54 %) comparativement à ceux obtenus lors d'un vrai recensement, lequel est généralement soutenu par un vaste programme d'information publique. Le manque de sensibilisation du public causé par l'absence de programme d'information publique peut être à l'origine d'une légère baisse du taux de réponse chez les nouveaux immigrants. En général, ce groupe manque d'information et ne comprend pas assez l'une ou l'autre des langues officielles pour participer pleinement au recensement sans le soutien d'un bon programme d'information publique.

Modification du contenu

Il est essentiel d'apporter des modifications au contenu du questionnaire du recensement afin de suivre l'évolution sociale, culturelle et économique du Canada. Des questions se rapportant à huit nouveaux sujets ont été mises à l'essai dans le cadre du TRN, qui a été réalisé le 8 novembre 1993. Ces sujets sont la famille, la langue d'enseignement, la langue de travail, l'auto-déclaration des autochtones, les minorités visibles, le travail non rémunéré, le moyen de transport utilisé pour se rendre au travail et le type de secteur d'activité.

Bien que d'autres changements ou ajouts aient été demandés, ils n'ont pas été inclus dans le test parce que l'expérience (tirée d'enquêtes, de tests ou de recherches antérieurs) avait déjà démontré l'impossibilité de les apporter (par exemple, les questions seraient trop complexes ou entraîneraient un fardeau de déclaration trop lourd pour un recensement, les coûts seraient trop élevés, l'information recueillie ne serait utile que pour un nombre limité d'utilisateurs).

Les changements survenus dans la structure de la famille, qui se sont précipités à cause des nombreux divorces et remariages, se sont traduits par l'augmentation du nombre de familles d'un type nouveau, soit les familles reconstituées, qui comptent des enfants issus d'une union précédente. Étant donné que ces familles se rencontrent de plus en plus souvent, on a demandé aux planificateurs du recensement s'il était possible de réviser les questions sur la famille afin de permettre la collecte de données sur ce type de familles. On a également demandé d'inclure une catégorie de réponse pour les enfants en foyer nourricier ou les enfants confiés à la garde d'un tuteur. Des demandes ont en outre été faites pour la collecte de données sur les couples homosexuels.

Au chapitre des caractéristiques linguistiques, des questions sur la langue d'enseignement et sur la langue utilisée au travail ont été mises à l'essai.

Les données de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 1991 ont fait ressortir la nécessité d'inclure une nouvelle question permettant d'identifier les autochtones, qui serait fondée sur le concept de l'auto-déclaration plutôt que celui de l'appartenance ancestrale.

À la question sur l'origine ethnique, la réponse «Canadien» a été fournie par un plus grand nombre de répondants en 1991 que lors des recensements antérieurs; cette tendance montre que cette question ne permet plus de déterminer avec exactitude le nombre de membres des minorités visibles, alors que ce renseignement est nécessaire pour appliquer les programmes d'équité en matière d'emploi. Pour remédier à la situation, on a testé une question révisée sur l'origine ethnique et une nouvelle question permettant de dénombrer les membres des minorités visibles.

Depuis le milieu des années 1970, Statistique Canada a testé des questions sur le travail non rémunéré en vue de les inclure dans le recensement. Au cours des dernières années, les enquêtes de Statistique Canada sur l'emploi du temps ont permis de faire des progrès considérables en ce qui touche la façon de mesurer et d'évaluer le travail domestique non rémunéré et le travail bénévole. Cependant, le public continue de demander avec force que ces activités soient mesurées dans le cadre du recensement. Après de vastes consultations et des essais qualitatifs, deux questions ont été élaborées et incluses dans le TRN.

Une question sur les moyens de transport utilisés a été mise à l'essai pour la première fois dans le TRN, à la demande de planificateurs en transports, d'ingénieurs des transports et de chercheurs universitaires. Elle vise à déterminer quels sont les principaux moyens de transport utilisés pour aller au travail.

Une nouvelle question sur le secteur d'activité, visant à améliorer les procédures de codage de l'industrie en vue du recensement de 2001, a également été testée.

Les sections ci-après décrivent de façon plus détaillée les questions ayant été mises à l'essai lors du TRN et présentent un résumé des résultats d'analyse obtenus jusqu'à maintenant.

2. FAMILLE ET LIEN AVEC LA PERSONNE 1

Contexte

La question du recensement sur le «lien avec la Personne 1» permet de cerner les modes de vie économiques et sociaux de base de la population canadienne, tels qu'ils sont définis par les termes «famille de recensement» et «famille économique». Cette question permet d'établir quels sont les liens qui existent entre les membres du ménage et la Personne 1, qu'il s'agisse de liens conjugaux, de liens de parenté ou de liens établis par d'autres ententes contractuelles non familiales. Bien que les concepts de famille de recensement et de famille économique puissent englober de nombreuses combinaisons de groupes familiaux, le recensement ne tient pas compte de tous les genres d'unions consensuelles.

Dès le début du processus de consultation du recensement de 1996, on a convenu qu'il faudrait soumettre la question sur le «lien avec la Personne 1» à des essais concluants afin qu'elle puisse répondre aux nouvelles exigences en matière de données sur les familles reconstituées. Il fallait en outre tenir compte des nouveaux besoins en données susceptibles de découler de changements législatifs proposés dans le but d'accorder la reconnaissance juridique des conjoints du même sexe. Des groupes de discussion ont été organisés et des essais du questionnaire ont été faits afin de formuler ces questions.

À la question 2 du TRN, les répondants pouvaient déclarer des liens tels que fils ou fille d'un conjoint précédent ou actuel et enfant en foyer nourricier. Les répondants désireux de déclarer une union libre ou une union homosexuelle pouvaient soit cocher la catégorie «partenaire non marié/e de la Personne 1», soit inscrire le lien en question dans l'espace prévu à cette fin sur le questionnaire.

Résumé des résultats

PARTENAIRE NON MARIÉ/E DE LA PERSONNE 1
(Il s'agit du libellé utilisé pour obtenir des données sur les unions libres et les unions homosexuelles.)

Pour la majorité des personnes ayant déclaré vivre en union libre avec la Personne 1, l'expression «partenaire non marié/e de la Personne 1» n'a pas semé de confusion; 90 % des réponses étaient exemptes de conflit. Cependant, 6 % des personnes ont répondu «Non» à la question subséquente sur l'union libre, alors qu'elles avaient déclaré être le ou la partenaire non marié/e de la Personne 1 et qu'elles étaient du sexe opposé. Il semble que lorsque le terme «partenaire non marié/e» est utilisé seul ou avec une question sur l'union libre, il sème la confusion chez certains répondants.

De plus, la moitié des personnes ayant inscrit «partenaire en union libre» étaient des Personnes 2 et n'ont pas utilisé la catégorie de réponse «partenaire non marié/e de la Personne 1» pour déclarer leur union libre. Cela signifie que certains répondants n'ont pas considéré que la réponse «partenaire non marié/e» était une catégorie valide pour déclarer leur union libre.

L'utilisation du terme «partenaire non marié/e» pour la déclaration des unions homosexuelles semble avoir causé des problèmes pour certains répondants. Premièrement, la fréquence de déclaration des partenaires de même sexe a été très faible dans l'ensemble. Deuxièmement, il faut se fier entièrement à la réponse fournie à la question sur le «sexe» du répondant pour estimer s'il s'agit de partenaires de même sexe. Manifestement, la qualité de ces estimations souffrira des cas où la réponse à la question sur le sexe sera manquante, où une erreur de saisie aura été commise, et où le répondant se sera trompé.

Si l'on ne tenait pas compte de telles erreurs dans les données, on obtiendrait une surestimation du nombre de couples homosexuels au détriment des couples mariés et des couples en union libre. Du point de vue de la qualité des données, il est préférable de conserver la question du recensement de 1991, qui permet aux répondants désireux de déclarer leur union homosexuelle de le faire dans la case de réponse en lettres.

FAMILLES RECONSTITUÉES

(Il s'agit de familles époux-épouse comptant au moins un enfant d'un autre lit. En d'autres termes, au moins un des parents a un enfant issu d'une union antérieure.)

Afin de dénombrer les familles reconstituées, on a mis à l'essai quatre nouvelles catégories autocodées à la question sur le lien avec la Personne 1. Les résultats obtenus montrent que les enfants des familles reconstituées semblent, en général, avoir été déclarés correctement. Cependant, il semble que l'introduction de ces catégories ait eu une incidence fâcheuse sur les réponses fournies par les familles époux-épouse non reconstituées et les familles monoparentales.

Les erreurs de déclaration les plus fréquentes sont attribuables à des familles où il semble que les enfants étaient issus des deux parents, alors qu'ils ont été déclarés comme étant les enfants de la Personne 1 uniquement. Des erreurs de cette sorte viendraient grossir le nombre de familles reconstituées en réduisant le nombre de familles époux-épouse au sein desquelles les enfants sont issus de la Personne 1 et de la Personne 2.

On a relevé d'autres erreurs de déclaration impossibles à trouver sans un examen manuel de chaque questionnaire. Les erreurs de déclaration concernant les enfants des familles monoparentales augmenteraient également à cause des nouvelles catégories autocodées. L'erreur la plus fréquente consistait à déclarer le premier enfant correctement dans la catégorie «fils ou fille de la Personne 1», mais à déclarer à tort les autres enfants dans la catégorie «fils ou fille de la Personne 1 et de la Personne 2». La correction de telles erreurs pourrait se traduire par une hausse des coûts du traitement.

Statistique Canada reconnaît la nécessité de recueillir des données sur l'évolution des familles; d'ailleurs, il procède actuellement à la collecte de données sur les familles reconstituées dans le cadre d'autres enquêtes, notamment l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu et l'Enquête sociale générale. D'après les résultats du TRN, il faudrait améliorer davantage cette question avant de pouvoir relever d'autres types de familles dans le cadre du recensement.

3. CARACTÉRISTIQUES LINGUISTIQUES

Contexte

Les statistiques linguistiques tirées des recensements antérieurs ont mis en lumière des aspects importants de l'évolution de la société canadienne. Les conclusions tirées de ces données ont des répercussions sur l'unité nationale, sur la disponibilité des services publics dans les deux langues officielles ainsi que sur les politiques et les programmes en matière d'éducation et d'immigration.

Au recensement de 1991, on a posé quatre questions sur les attributs et les connaissances linguistiques des individus. Elles visaient à recueillir des renseignements sur : (1) la langue maternelle, c'est-à-dire la première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise au moment du recensement, (2) la langue parlée le plus souvent à la maison, (3) l'aptitude à tenir une conversation en anglais et en français et (4) l'aptitude à soutenir une conversation dans une ou plusieurs langues autres que l'anglais ou le français. De plus, conformément au Règlement adopté sous l'empire de la *Loi sur les langues officielles*, une variable, la première langue officielle parlée, a été dérivée à l'aide des réponses fournies aux trois premières questions. Cette variable dérivée permet d'estimer la demande de services dans chacune des langues officielles.

La consultation a révélé qu'en général les utilisateurs des données linguistiques jugent tout à fait satisfaisantes les quatre questions posées dans le module linguistique du recensement de 1991. Ils suggèrent de les répéter sans changement dans le prochain recensement.

Toutefois, certains utilisateurs estiment que la question sur la langue d'usage à la maison polarise l'attention sur la sphère privée et ils souhaitent l'ajout d'une question sur la langue d'enseignement et d'une question sur la langue de travail de manière à mieux cerner la situation linguistique au Canada et à pouvoir analyser l'usage des langues dans la sphère publique.

Résumé des résultats

On a mis à l'essai trois nouvelles questions linguistiques dans le cadre du Test du recensement national (TRN). La première question porte sur la connaissance des langues. Elle vise à simplifier quelque peu la tâche des personnes qui répondent au questionnaire du recensement. Pour atteindre cet objectif, on a regroupé la question sur la connaissance de l'anglais et du français et celle sur la connaissance des langues non officielles. Les deux autres questions mises à l'essai sont consacrées respectivement à la langue d'enseignement (soit la question 24) et à la langue de travail (soit la question 41).

Regroupement des questions sur la connaissance des langues

Le TRN a mis à l'essai une question générale sur la connaissance des langues. Celle-ci devait permettre d'obtenir plus facilement les mêmes renseignements que ceux qui ont été recueillis au moyen des deux questions sur la connaissance des langues officielles et sur la connaissance des langues non officielles lors du recensement de 1991. On a évalué les résultats du TRN afin de vérifier si la nouvelle question procure des données comparables à celles qui ont été diffusées à la suite du recensement de 1991.

Les données tirées de la nouvelle question sur la connaissance des langues ne semblent pas comparables à celles du recensement de 1991. En effet, le taux de bilinguisme anglais-français est

nettement plus faible selon le TRN que selon le dernier recensement, tant dans l'ensemble du pays (14 % contre 16 %) qu'au Québec (30 % contre 35 %) et dans le Canada moins le Québec (9 % contre 10 %).

En revanche, on observe une hausse de l'unilinguisme dans chacune des langues officielles en situation majoritaire. Au Québec, par exemple, la proportion des personnes capables de soutenir une conversation en français mais non en anglais est passé de 58 % au recensement de 1991 à 64 % dans le Test de 1993. La nouvelle question conduit également à une baisse de la proportion des personnes déclarant connaître au moins une langue non officielle (18 % dans l'ensemble du pays au recensement de 1991 contre 14 % d'après les observations du Test de 1993). Il est très peu probable que toutes ces différences puissent s'expliquer par des changements dans la situation linguistique du Canada entre 1991 et 1993.

Langue d'enseignement

La question sur la langue d'enseignement vise à repérer la langue utilisée dans **la plupart** des cours suivis, à plein temps ou à temps partiel. Elle a été posée à l'intérieur du module sur la scolarité qui s'adresse aux personnes de 15 ans et plus. Les données recueillies ne procurent donc pas une image complète, les jeunes de moins de 15 ans étant exclus.

Les données obtenues semblent, à première vue, cohérentes et plausibles. Au Québec, parmi les personnes de 15 ans et plus ayant fréquenté récemment, à plein temps ou à temps partiel, une école, un collège ou une université, 79 % ont le français comme langue d'enseignement et 20 %, l'anglais. Ces pourcentages sont toutefois assez différents de ceux que procurent les statistiques administratives du ministère de l'Éducation du Québec, soit 84 % pour le français et 15 % pour l'anglais. Les deux bases de données ne sont toutefois pas parfaitement comparables, ce qui peut expliquer une partie des différences. Les données du ministère de l'Éducation correspondent aux étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement du Québec, alors que les statistiques du TRN se réfèrent aux étudiants qui résident au Québec, quelle que soit la province où ils suivent leurs cours et qu'il s'agisse d'un établissement public ou d'un établissement privé. À l'extérieur du Québec, l'anglais est la langue d'enseignement de 95 % des étudiants et le français, de 4 %.

La question posée est fort générale et ne permet pas de distinguer dans les réponses celles qui correspondent à une langue apprise dans un cours de langue de celles qui désignent la langue utilisée en tant que moyen de communication dans l'enseignement. De plus, visant à repérer la langue utilisée **dans la plupart** des cours suivis, les données recueillies sous-estiment sans doute l'importance des langues utilisées moins fréquemment dans les programmes d'enseignement.

Langue de travail

La question sur la langue de travail vise à repérer la langue utilisée **le plus souvent** dans l'exercice de la profession. Elle a été posée à l'intérieur du module sur le marché du travail. La question ne procure évidemment pas une image complète et nuancée de la situation linguistique au travail. Il faudrait en effet plusieurs questions pour préciser les modalités de l'usage des langues dans les milieux de travail bilingues ou plurilingues.

Les données obtenues sont plausibles et, au surplus, elles sont similaires aux statistiques tirées d'une enquête menée dans l'ensemble du pays. Au Québec, 82 % des personnes qui occupent ou ont occupé récemment un emploi utilisaient le plus souvent le français au travail, 13 % utilisaient l'anglais et

5 %, l'anglais et le français. Ces pourcentages sont assez peu différents de ceux que l'on peut tirer des réponses à la question sur **la langue parlée le plus souvent** au travail, dans l'Enquête sociale générale de 1986, soit 84 % pour le français, 13 % pour l'anglais et 2 % pour l'anglais et le français. Dans cette enquête, on a posé plusieurs questions sur la langue de travail, ce qui peut expliquer la plus faible proportion de réponses multiples.

À l'extérieur du Québec, d'après le Test, 96 % des personnes qui occupent un emploi utilisaient le plus souvent l'anglais au travail, 2 % utilisaient le français, 1 % l'anglais et le français et 1 % une langue non officielle. Ces pourcentages sont identiques à ceux calculés à partir de l'Enquête sociale générale de 1986.

La formulation de la question sur la langue de travail, dans le TRN, entraîne une sous-estimation de l'usage de la langue de la minorité. En effet, la proportion de personnes qui utilisent une langue donnée au travail est plus élevée que la proportion de personnes qui utilisent cette langue de manière prépondérante au travail. Ainsi à l'extérieur du Québec, d'après l'Enquête sociale générale de 1986, bien que le français soit parlé le plus souvent au travail par 2 % des personnes occupant un emploi, il est parlé plus ou moins fréquemment par 7 % des travailleurs.

4. CARACTÉRISTIQUES ETHNIQUES ET CULTURELLES

4.1 Origine ethnique et minorités visibles

Contexte

La question sur l'origine ethnique, qui vise à déterminer les origines ancestrales des Canadiens, a une longue histoire en tant que question du recensement du Canada. Dans les années 1970 et 1980, l'une des principales raisons de son inclusion était d'obtenir des données nécessaires à l'application de différents programmes multiculturels.

Juste avant la tenue du recensement de 1986, deux rapports fédéraux ont été présentés, soit le rapport intitulé **L'Égalité ça presse!** et le **Rapport Abella**, lesquels signalaient l'élaboration de la loi fédérale sur l'équité en matière d'emploi. Il ressortait de ces rapports que l'adoption de cette loi se traduirait par la nécessité de dénombrer les minorités visibles. Étant donné le manque de temps pour mettre à l'essai une question appropriée, on a modifié la question existante, en ajoutant la catégorie de réponse «Noir». Pour établir l'appartenance à une minorité visible, on a apparié les réponses à la question sur l'origine ethnique avec les réponses à d'autres questions, comme celles sur le lieu de naissance et la langue maternelle.

Cependant, des critiques ont proclamé que la question posée était un mauvais compromis parce qu'elle ne permettait de mesurer précisément ni l'origine ethnique ni l'appartenance à une minorité visible. Il a également été démontré que certains membres de minorités visibles avaient déclaré être d'origine anglaise, française, hollandaise, allemande ou canadienne, et qu'ils étaient donc exclus du dénombrement des minorités visibles. Par conséquent, des questions sur les minorités visibles ont été mises à l'essai avant le recensement de 1991. Toutefois, malgré des résultats favorables, aucune de ces questions n'a été retenue, en grande partie parce que les principaux utilisateurs de données voulaient conserver la version de 1986 afin d'avoir des éléments de mesure uniformes pour les deux recensements.

Lorsque la question de 1986 a été reprise sur le questionnaire du recensement de 1991, d'autres critiques ont été soulevées, selon lesquelles le libellé était faible d'un point de vue conceptuel et qu'il portait à confusion. Des répondants et des critiques ont dénoncé l'utilisation du terme «Noir» pour désigner un groupe ethnique. De plus, un nombre croissant de répondants ont indiqué «Canadien» comme origine ethnique, après une campagne médiatique précensitaire les ayant incité à le faire. Manifestement, étant donné que des membres de minorités visibles avaient répondu «Canadien» à la question sur l'origine ethnique, la capacité du Bureau d'établir des estimations pour les minorités visibles était compromise.

En 1992, Statistique Canada et le U.S. Bureau of the Census ont parrainé une conférence internationale portant sur les problèmes que pose la mesure de l'origine ethnique, qui a eu lieu à Ottawa. Dans les actes de cette conférence, il est dit que «L'ethnicité représente un concept dynamique : elle donne lieu à des changements continuels. Elle se modifie par suite de l'apparition de nouveaux courants migratoires, de mélanges ethniques et de mariages mixtes, ce qui amène parfois la formation de nouvelles identités. L'ethnicité représente un facteur fondamental dans la vie humaine. Il s'agit d'un phénomène inhérent à l'expérience humaine. La malléabilité inhérente à l'ethnicité ne constitue donc pas une raison suffisante pour justifier le refus des organismes statistiques de recueillir des données dans ce domaine. Les organismes statistiques devraient reconsidérer la

notion d'ethnicité de façon à prendre en compte sa malléabilité intrinsèque, d'autant plus que la conjoncture sociale évolue rapidement de nos jours [...]»[1].

À l'issue des discussions tenues lors de cette conférence, Statistique Canada a jugé qu'une approche rigide de la question de la mesure de l'origine ethnique, consistant à forcer la comparabilité historique, était probablement vouée à l'échec. Il a donc mis à l'essai une nouvelle question sur les minorités visibles et une autre sur l'origine ethnique, conjointement avec des questions connexes concernant les autochtones.

Formulation des questions pour le TRN

Le programme d'essai a débuté par la création, partout au pays, d'une série de groupes de discussion, dont les participants ont examiné les avantages et les inconvénients de diverses formulations des questions. Les participants ont fait observer qu'il faudrait donner aux répondants la possibilité de répondre aux questions avec leur propre terminologie (plutôt que le jargon bureaucratique), qui figurerait dans les cases de réponse; il faudrait en outre plus d'«équité» en ce qui concerne la liste d'exemples sur le format de la question (certains exemples manquants devraient être ajoutés, alors que certains exemples présents devraient être supprimés).

À partir des résultats des groupes de discussion, on a élaboré des questions devant être soumises à des essais quantitatifs dans le cadre du Test du recensement national (TRN). L'un des plus grands défis était de parvenir à créer un bloc de nouvelles questions sur le lieu de naissance, la citoyenneté, le statut d'immigrant, l'origine ethnique, l'appartenance à une minorité visible, l'auto-déclaration de l'appartenance autochtone, l'appartenance à une première nation et le statut d'Indien inscrit, ces questions devant être faciles à répondre tout en fournissant des données fiables. Le manque d'espace et les coûts de la saisie des données constituaient également des points importants à considérer. Pour ces raisons, la question sur l'origine ethnique a été présentée sous forme de question ouverte avec trois cases pour réponses en lettres (question 16).

En revanche, pour la question sur les minorités visibles (soit la question 18), on a opté pour une liste de catégories précises que les répondants devaient cocher. Les catégories en question correspondent à celles utilisées dans le cadre des programmes d'équité en matière d'emploi.

Taux de réponse

Des deux questions, c'est celle sur les minorités visibles qui a obtenu le meilleur taux de réponse. Le taux de non-réponse (après le suivi) pour la question sur l'origine ethnique se chiffrait à 3,8 %, comparativement à 1,1 % pour la question sur les minorités visibles. Dans le cas des autres questions, le taux de non-réponse variait entre 0,5 % pour la question sur la date de naissance et plus de 17 % pour les questions sur le revenu. Par conséquent, les taux de réponse obtenus pour les deux questions mises à l'essai se situent dans des limites assez acceptables.

---

[1] **Les défis que pose la mesure de l'origine ethnique : science, politique et réalité** : Conférence canado-américaine sur la mesure de l'origine ethnique (1er au 3 avril 1992), U.S. Government Printing Office, Washington, 1993.

Commentaires des répondants

Les répondants interrogés dans le cadre du test étaient invités à faire des commentaires sur les questions auxquelles ils avaient eu du mal à répondre ou auxquelles ils avaient des objections. Ni la question sur l'origine ethnique ni celle sur les minorités visibles n'a suscité beaucoup de commentaires. Ainsi, parmi les 12 000 ménages de l'échantillon de l'Enquête sur la population active, environ 1 % ont trouvé la question sur l'origine ethnique difficile ou y voyaient une objection. Bien qu'un bon nombre des objections formulées soient contradictoires, il est souvent ressorti que la question était une source de division, qu'elle était non pertinente et que nous devrions tous être considérés comme des «Canadiens». En ce qui concerne la question sur les minorités visibles, environ un dixième d'un pour cent des répondants l'ont jugée difficile ou y voyaient une objection. Là encore, les commentaires étaient contradictoires, mais on a souvent trouvé à redire au sujet de la liste d'exemples décrivant les groupes. Pourquoi ces groupes figuraient-ils sur cette liste alors que d'autres n'y étaient pas?

Dans leur compte rendu, les intervieweurs ont fait des commentaires similaires à ceux formulés par les répondants.

Réponses multiples

Lors du recensement de 1986, 28 % de la population a déclaré des origines ethniques multiples. Ce pourcentage a augmenté légèrement au recensement de 1991, pour s'établir à 29 %, alors qu'il est passé à 36 % dans le cadre du TRN. Cette hausse est attribuable à la formulation de la question sous forme de question ouverte et à l'ajout de «Canadien» comme exemple. De plus, «Canadien» est la réponse la plus fréquente (30 % au total, soit 19 % de cas où «Canadien» est fourni comme réponse unique et 11 % de cas où au moins une autre origine est également indiquée). Des complications sont en outre survenues au moment du codage parce que certaines personnes ont déclaré deux origines sur deux lignes différentes, alors que d'autres ont indiqué deux origines séparées par un trait d'union sur une même ligne. Par exemple, la réponse «Canadien-français» doit-elle être considérée comme identique à la réponse «Canadien» sur une ligne et «Français» sur une autre?

Réponses «Canadien»

Lors du test de 1993, environ la moitié des réponses «Canadien» ont été fournies au Québec, et le quart en Ontario. Cette tendance a également été observée lors de tests précédents, où «Canadien» était soit une catégorie à cocher, soit un des exemples dans la liste de groupes figurant sur le questionnaire. Cette tendance n'a pas été observée lors du recensement de 1991, où les deux tiers des réponses «Canadien» ont été fournies en Ontario, contre 3 % au Québec. En 1991, le groupe «Canadien» ne figurait pas sur le questionnaire.

D'autres tests ont visé expressément à évaluer l'incidence de l'inclusion de «Canadien» comme catégorie de réponse à cocher ou comme exemple. Lors du Test du recensement national de 1988, dans le cadre duquel «Canadien» était une catégorie à cocher, près de 38 % des répondants ont choisi cette catégorie. Le Test du recensement national de 1989 renfermait une question ouverte, semblable à celle utilisée en 1993. Cependant, l'échantillon avait été divisé en deux, «Canadien» figurant comme exemple uniquement sur la moitié des questionnaires. Cette réponse a été déclarée dans 28 % des cas où l'exemple était donné, et dans 8 % des cas lorsqu'il ne l'était pas.

L'analyse de ces résultats et l'information tirée des études qualitatives par groupes de discussion montrent clairement que les répondants ont des interprétations différentes du concept d'origine ethnique, peu importe comment la question est formulée. Il semble que pour certains d'entre eux, la question vise à déterminer les antécédents familiaux ancestraux, que ce soit une origine autochtone, européenne, asiatique, africaine ou autre. Pour eux, être «Canadien» ne signifie pas que leur origine ou leur appartenance ancestrale est canadienne.

Par ailleurs, d'autres répondants peuvent comprendre que la question vise, ou devrait viser, à dénombrer les «Canadiens» en tant que groupe ethnique distinct, c'est-à-dire à montrer que les Canadiens ont évolué pour former un groupe ethnique distinct. Comme leur famille est établie au pays depuis des générations, ces répondants considèrent qu'ils n'ont plus de liens avec leurs ancêtres venus d'un autre continent. De plus, les résultats démontrent que certains répondants, y compris des immigrants, déclarent la même origine que celle de leurs ancêtres, mais déclarent que leurs enfants sont des «Canadiens».

D'autres répondants sont déconcertés par la question, notamment ceux qui ont formulé des commentaires ou qui ont appelé au service d'assistance téléphonique pour demander jusqu'à combien de générations ils devaient remonter pour déterminer leur origine ancestrale.

Minorités visibles

Lors du recensement de 1991, on a établi que 9,5 % de la population appartenait à une minorité visible; pour calculer et estimer ce pourcentage, on s'est fondé principalement sur la question sur l'origine ethnique, mais aussi sur d'autres caractéristiques telles que le lieu de naissance, la langue maternelle et la religion. Lors du test de 1993, au moyen d'un algorithme similaire, on a obtenu une estimation se chiffrant à 8,3 %, alors que la question sur les minorités visibles a permis d'arriver à 8,4 %. On s'attendait à une très légère hausse entre 1991 et 1993, mais l'analyse laisse entendre que les nouveaux immigrants, qui auraient contribué à cette augmentation, ont été sous-représentés parmi les personnes ayant rempli le questionnaire en novembre 1993. Le point crucial démontré ici est que la question sur les minorités visibles a permis d'établir des estimations comparables ou légèrement supérieures à celles établies avec la méthode faisant appel à la question sur l'origine ethnique.

Les résultats obtenus démontrent que certaines personnes ayant déclaré appartenir à certains groupes (Noirs, Latino-Américains, Asiatiques du Sud-Est, etc.) à la question sur les minorités visibles ont fourni des réponses incohérentes à la question sur l'origine ethnique, en indiquant qu'ils étaient Canadiens, Anglais, Français ou Espagnols. Sans la question sur les minorités visibles, ces répondants n'auraient pas été inclus dans les estimations des minorités visibles. En revanche, certains membres des minorités visibles désignées ont déclaré être «Blancs». Chez les minorités visibles, les réponses fournies aux deux questions sont cohérentes à 90 %. Cependant, ce pourcentage varie considérablement selon les groupes. Par exemple, le taux de cohérence s'élève à 99 % pour les Chinois, mais il tombe à 62 % chez les Latino-américains. Dans ce dernier cas, c'est «Espagnol» qui est déclaré comme origine ethnique et «Latino-Américain» comme réponse à la question sur les minorités visibles.

Quoi qu'il en soit, dans l'ensemble, on n'observe pas d'érosion importante des estimations des minorités visibles fondées sur la question sur l'origine ethnique, malgré l'accroissement du nombre de répondants ayant indiqué «Canadien».

Origines autochtones

Lors du recensement de 1986, 711 720 personnes ont déclaré avoir des origines autochtones (réponses uniques ou multiples). Le chiffre obtenu en 1991 s'élève à 1 002 675. Cette hausse est beaucoup trop forte pour être attribuable à des facteurs démographiques; elle est manifestement causée par un changement de perception. Bien qu'elle soit observable dans l'ensemble du pays, elle l'est particulièrement au Québec. On peut supposer que cette augmentation a été accentuée par la grande visibilité des peuples autochtones à cette époque où les médias ont fait de nombreux reportages sur les questions autochtones. Il semble s'agir d'un autre exemple de situation où le contexte social et politique peut influer sur la déclaration de la variable toujours changeante qu'est l'origine ethnique.

Comme les estimations tirées des données du test de 1993 excluent les habitants des réserves indiennes ainsi que la population du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, il faut faire ces mêmes exclusions pour les estimations antérieures afin d'assurer la cohérence. On observe ainsi que le nombre estimatif de personnes d'origine autochtone établi selon le test de 1993 est moins élevé que le chiffre établi pour 1991, soit 772 000 personnes. Il est toutefois supérieur au compte obtenu en 1986, c'est-à-dire 517 000. Bien que la hausse observable entre 1986 et 1993 puisse sembler découler de l'accroissement démographique prévu, le test a révélé que certaines personnes qui étaient probablement d'origine autochtone ont déclaré «Canadien» à la question sur l'origine ethnique. Cette observation a été confirmé par le fait que des personnes ayant déclaré être des Indiens de l'Amérique du Nord, des Métis ou des Inuit dans une question distincte sur l'auto-déclaration de l'appartenance à la population autochtone ou ayant indiqué appartenir à une bande indienne ou à une première nation ont répondu «Canadien» à la question sur l'origine ethnique. Ce phénomène s'est produit même si quatre origines autochtones (Cri, Micmac, Métis et Inuit) figuraient comme exemples sur le questionnaire.

4.2 Questions sur l'appartenance à la population autochtone

Contexte

Dans le cadre des recensements antérieurs, les estimations du nombre d'autochtones ont été établies d'après les réponses à la question sur l'origine ethnique. Lors des derniers recensements, une question supplémentaire sur le statut d'Indien inscrit en vertu de la *Loi sur les Indiens* est venue compléter cette information. Au recensement de 1991, à la demande des peuples des premières nations, on a ajouté une nouvelle question sur l'appartenance à une bande indienne ou à une première nation. De plus, une nouvelle question sur l'appartenance à la population autochtone a été ajoutée dans le cadre de l'Enquête postcensitaire auprès des peuples autochtones.

Formulation des questions du TRN

À la demande des clients et d'après les résultats de la recherche susmentionnée auprès d'un groupe de discussion, trois questions sur les autochtones ont été incluses dans le Test du recensement national de 1993. À la première de ces questions (la question 17), on demandait directement si le répondant était un autochtone, c'est-à-dire un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis ou un Inuit. La deuxième de ces questions sur les autochtones (la question 19) visait à déterminer si la personne appartenait à une bande indienne ou à une première nation et, le cas échéant, à préciser la bande ou la première nation en question. À la troisième question (la question 20), le répondant devait indiquer s'il était un Indien des traités ou un Indien inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada.

Taux de réponse

Après le suivi, le taux de non-réponse pour les deux premières questions s'est maintenu à 1,1 %. Dans le cas de la question sur le statut d'Indien inscrit, le taux est un peu plus élevé, à 1,3 %. Dans les trois cas, il s'agit de taux parmi les plus acceptables pour ce test.

Commentaires des répondants

On n'a pas vraiment reçu de commentaires négatifs sur la difficulté ou la pertinence de ces questions. Dans leurs comptes rendus, les intervieweurs ont toutefois demandé pourquoi tant de questions s'adressaient expressément aux autochtones.

Résultats

Les réponses à la question sur l'auto-déclaration ont permis d'obtenir des chiffres comparables à ceux établis à partir de la question similaire posée dans le cadre de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 1991, ce qui vient étayer davantage la notion que même si les gens ont une idée claire de leur identité, ils sont moins certains de la façon de déclarer leurs origines ancestrales.

À la question mise à l'essai qui portait sur l'appartenance à une première nation, on demandait expressément aux répondants d'indiquer s'ils appartenaient à une bande indienne ou à une première nation et, le cas échéant, d'en préciser le nom. Les réponses à cette question sont cohérentes avec les données recueillies lors du recensement de 1991.

La question sur le statut d'Indien inscrit a également donné des résultats comparables à ceux du recensement de 1991.

En conclusion, tout semble indiquer que les questions relatives aux autochtones ont été bien comprises par les répondants tant autochtones que non autochtones, qu'elles n'ont pas suscité d'objection de la part des répondants et qu'elles ont permis d'obtenir des résultats plausibles et attendus.

4.3 Résumé

Des liens importants existent entre les différentes questions d'ordre socio-culturel; de plus, il semble que l'ordre dans lequel les questions sont posées influe sur les résultats. Par conséquent, on a soigneusement planifié, d'après les travaux des groupes de discussion, le libellé des questions et l'ordre dans lequel ces dernières doivent figurer sur le questionnaire. L'analyse des résultats du test indique que ce groupe de questions a donné de meilleurs résultats que les formulations et les combinaisons utilisées lors des tests précédents. Il semble que cette série de questions puisse fournir des données fiables sur le lieu de naissance, la citoyenneté, l'immigration, les minorités visibles, l'auto-déclaration de l'appartenance à la population autochtone, l'appartenance à une bande indienne ou à une première nation et le statut d'Indien inscrit.

Seuls les résultats obtenus avec la question sur l'origine ethnique continuent de poser un problème. Bien que l'on reconnaisse qu'un nombre croissant de Canadiens considèrent comme légitime de répondre «Canadien» à la question sur l'origine ethnique, il faut également reconnaître que le concept d'origine ancestrale reste vague. Des répondants ont demandé «Pendant combien de temps une personne et sa famille doivent-elles résider au Canada avant de devenir des Canadiens?» À cet égard,

nous avions fourni, dans le cadre du recensement de 1971, une ligne directrice selon laquelle il fallait déclarer l'origine des ancêtres qui sont arrivés les premiers en Amérique du Nord. Par la suite, on a supprimé cette ligne directrice parce qu'elle était offensante pour les peuples des premières nations. Le test semble montrer que l'objectif de la question reste obscur pour certains répondants, alors que d'autres ne sont pas d'accord avec cet objectif.

5. TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ

Contexte

Depuis le milieu des années 1970, Statistique Canada met à l'essai des questions sur le travail non rémunéré en vue de les inclure dans le recensement. Ces efforts n'ont pas donné les résultats escomptés, étant donné que les répondants, à cause des limites inhérentes aux questions des tests, avaient de la difficulté à estimer les heures qu'ils consacraient au travail non rémunéré, à déterminer quelles activités ils devaient inclure et à séparer les heures consacrées aux activités qui se chevauchent, comme les travaux ménagers et le soin des enfants.

Pour surmonter ces difficultés, d'autres travaux de recherche ont été réalisés dans le cadre de la planification du recensement de 1996. On a mis sur pied un comité interministériel constitué de représentants de Statistique Canada, du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, du Conseil consultatif national sur le troisième âge (Santé Canada), de la Direction du soutien aux organismes volontaires (Héritage Canada), de Condition féminine Canada et du Bureau des agricultrices (Agriculture et agro-alimentaire Canada). Dès le début, ce comité a participé au processus d'élaboration du questionnaire, notamment en observant les 11 groupes de discussion qui ont rempli les différentes versions provisoires du questionnaire avant d'en discuter. Ce comité interministériel a également été consulté au sujet de l'évaluation des résultats du Test du recensement national (TRN) de 1993.

Les versions provisoires des questions sur le travail non rémunéré ont fait l'objet d'essais préliminaires dans le cadre d'une combinaison d'interviews individuelles et de groupes de discussion. Les groupes de discussion auxquels on a fait appel étaient composés de répondants ayant des expériences et des antécédents différents, par exemple des hommes et des femmes de milieux urbains et ruraux, des francophones et des anglophones, des immigrants, des répondants ayant des enfants handicapés et des personnes âgées.

Les résultats des essais par groupes de discussion ont permis de déterminer les questions devant être incluses dans le TRN de 1993. En tout, cinq questions ont été mises à l'essai. Elles portaient sur le nombre d'heures consacrées, pendant la semaine ayant précédé le test du recensement, aux activités non rémunérées suivantes :

- les travaux ménagers et l'entretien de la maison;
- le soin des enfants;
- la prestation de soins ou d'aide à des personnes âgées;
- la prestation de soins ou d'aide à d'autres personnes;
- le travail bénévole pour un organisme.

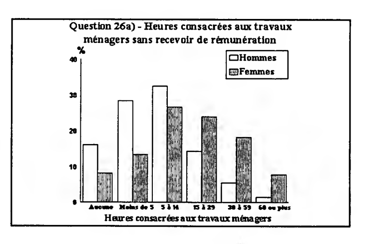
Voici les résultats d'une évaluation générale de la mesure dans laquelle les questions proposées permettent de recueillir des données fiables et éloquentes sur le travail non rémunéré. Les critères d'évaluation utilisés sont les suivants :

- la pertinence des catégories d'heures pour décrire la répartition des heures de travail non rémunéré;
- la cohérence logique des estimations avec les caractéristiques des répondants, comme l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la situation vis-à-vis de l'activité et les heures de travail rémunéré;
- la compatibilité des résultats avec d'autres sources de données sur le travail non rémunéré.

On a également évalué le degré de compréhension des répondants et leur réaction aux nouvelles questions.

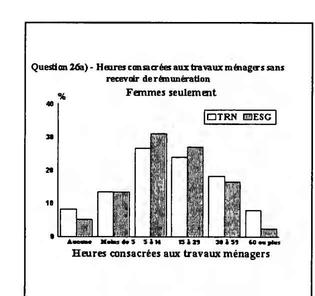
Résumé des résultats

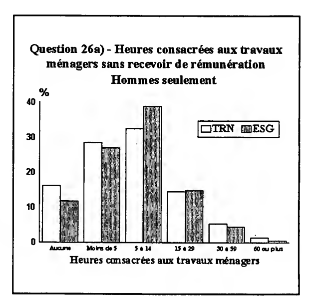
Question 26a) - Heures consacrées aux travaux ménagers et à l'entretien de la maison sans recevoir de rémunération



Les réponses à cette question semblent réparties de façon appropriée selon les catégories d'heures. Environ 12 % des répondants ont déclaré n'avoir pas consacré de temps aux travaux ménagers et à l'entretien de la maison au cours de la semaine ayant précédé le test du recensement, alors que 30 % ont déclaré y avoir consacré de 5 à 14 heures et près de 5 % ont indiqué 60 heures ou plus. Les femmes ont déclaré beaucoup plus d'heures de travaux ménagers que les hommes : 50 % des femmes ont consacré 15 heures ou plus à ces tâches au cours de la semaine de référence, comparativement à 22 % des hommes. Une fois les données croisées selon l'âge, l'état matrimonial et les activités rémunérés sur le marché du travail, les estimations varient comme prévu. Par exemple, les très jeunes répondants et les personnes âgées sont proportionnellement plus nombreux à ne consacrer «aucune» heure aux travaux ménagers; de plus, les personnes mariées et celles qui avaient également un travail rémunéré y ont consacré plus d'heures que les personnes non mariées et celles qui n'avaient pas d'emploi rémunéré.

Les résultats du TRN pour la question 26a) ont été comparés avec des données similaires tirées de l'Enquête sociale générale (ESG) de 1992 portant sur l'emploi du temps. Dans l'ensemble, les données du TRN sont assez semblables à celles de l'ESG.

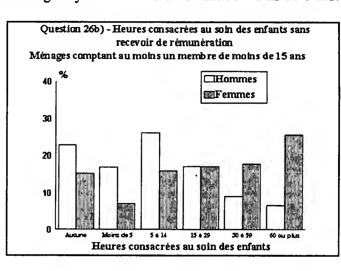




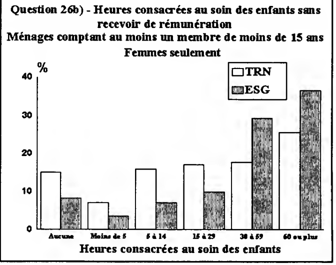
Question 26b) - Heures consacrées au soin des enfants sans recevoir de rémunération

Le nombre d'heures consacrées au soin des enfants sans recevoir de rémunération ayant été déclaré par les répondants suit généralement des tendances prévisibles, la plus importante étant que ce nombre varie considérablement selon la présence d'enfants dans le ménage et l'âge de ces enfants. Dans les ménages ne comptant aucun enfant de moins de 15 ans, plus de 80 % des répondants ont déclaré n'avoir consacré «aucune» heure au soin des enfants. Dans les ménages comptant au moins un enfant de moins de 15 ans, la proportion de personnes ayant indiqué «aucune» est tombé à 19 %, alors que dans les ménages comptant au moins un enfant de moins de 6 ans, seulement 11 % des répondants ont coché cette catégorie. À l'inverse, la proportion de répondants ayant déclaré avoir consacré 60 heures ou plus au soin des enfants augmente à mesure que l'âge des enfants dans le ménage diminue. Dans les ménages sans enfants, seulement 1 % des répondants ont déclaré 60 heures ou plus pour la semaine. Ce pourcentage passe à 17 % pour les ménages comptant au moins un enfant de moins de 15 ans, et à 26 % pour le sous-ensemble des ménages ayant au moins un enfant de moins de 6 ans.

Comme on s'y attendait, les femmes ont déclaré plus d'heures que les hommes au chapitre du soin des enfants; les personnes mariées, séparées et divorcées ont indiqué avoir consacré plus d'heures au soin des enfants que les personnes célibataires ou veuves. En général, le nombre d'heures consacrées au soin des enfants diminue à mesure que l'âge du répondant (et des enfants) augmente. Pour terminer, les personnes ayant travaillé à temps plein contre rémunération ont consacré moins d'heures aux enfants que celles qui ont travaillé à temps partiel, qui étaient en chômage ou qui étaient inactives.

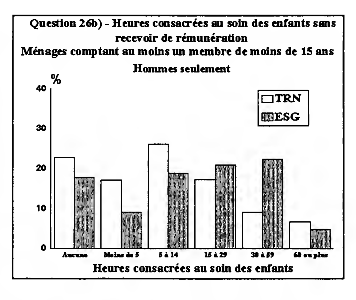


Bien que les résultats du TRN présentent une certaine cohérence interne, quelques écarts sont observables lorsqu'on les compare avec les données de l'ESG. Ainsi, les estimations du TRN pour les heures consacrées au soin des enfants semblent indiquer une sous-déclaration pour les catégories «30 à 59 heures» et «60 heures ou plus». Les observations formulées par écrit par les répondants peuvent permettre de déduire une explication possible pour cette sous-déclaration apparente. Certains répondants ont indiqué avoir eu de la difficulté à séparer les travaux ménagers des activités liées au soin des enfants. Ces commentaires laissent entendre qu'il aurait fallu ajouter une instruction informant les répondants qu'ils devaient déclarer à la question a) ET à la question b) les heures chevauchant les deux types d'activités, soit les heures consacrées à la fois aux travaux ménagers et au soin des



enfants. Fait intéressant à noter lorsque l'on compare les résultats du TRN avec ceux de l'ESG, on observe, chez les femmes, une surdéclaration à la catégorie «60 heures ou plus» pour les travaux ménagers; il se peut que les répondantes aient choisi de déclarer leurs activités combinées à la partie a) uniquement.

Il est également concevable que la déclaration par personne interposée ait joué un rôle. Il y a déclaration par personne interposée lorsqu'un membre du ménage remplit le questionnaire pour les autres membres du ménage. Il se peut que les répondants substituts ne soient pas vraiment au courant du nombre d'heures consacrées à ces activités non rémunérées par les autres membres du ménage. Des études antérieures ont démontré, par exemple, que les conjoints ont tendance à sous-estimer le nombre d'heures consacrées par leur partenaire à des activités non rémunérées (voir B. Paillé, A Note Concerning Proxy Reporting Effects on Estimations of Unpaid Work, rapport interne de l'ESG, juillet 1993). La déclaration par personne interposée est inévitable dans le cadre du recensement. En revanche, les données de l'ESG utilisées dans cette étude ont toutes été fournies directement par les répondants.

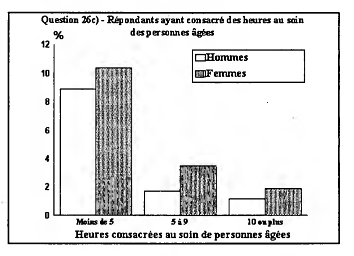


À la lumière des études antérieures, il se peut que la déclaration par personne interposée ait contribué à diminuer le nombre de répondants ayant déclaré un nombre élevé d'heures et à augmenter le nombre de répondants ayant déclaré un faible nombre d'heures, comparativement aux résultats de l'ESG.

La déclaration par personne interposée peut également avoir une incidence sur les données obtenues pour d'autres questions.

Question 26c) - Soins et aide à des personnes âgées

Un pourcentage élevé de répondants (85 %) ont répondu «aucune» à la question 26c); 10 % des répondants ont déclaré moins de 5 heures, alors qu'un peu plus de 4 % ont indiqué plus de 5 heures. Là encore, les femmes ont déclaré plus d'heures que les hommes, et les personnes mariées plus d'heures que les personnes non mariées. Les répondants âgés de 45 à 64 ans comptent la plus faible proportion (80 %) de personnes ayant répondu «aucune» à cette question; il s'agit des répondants les plus susceptibles d'avoir des parents âgés ayant besoin de leur aide.

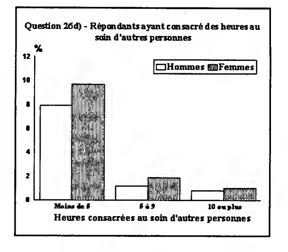


Finalement, ce sont les personnes ayant travaillé à temps plein contre rémunération qui ont consacré le moins d'heures à la prestation de soins et d'aide à des personnes âgées.

L'ESG portant sur l'emploi du temps ne permet pas d'établir des estimations auxquelles les résultats de la question 26c) pourraient être comparés. Les sources de données s'en rapprochant le plus sont l'Enquête sociale générale de 1985 et celle de 1990 [voir, par exemple, le rapport intitulé Liens de famille et d'amitié chez les Canadiens âgés (nº 89-508 au catalogue), qui présente des données de l'ESG de 1985, et le numéro de novembre 1991 du bulletin Info-Âge, publié par le Conseil consultatif national sur le troisième âge, qui renferme des données de l'ESG de 1990]. Bien qu'ils ne soient pas directement comparables, les résultats du TRN ne sont pas incohérents, du moins, avec ceux des enquêtes antérieures.

Question 26d) - Soins et aide à d'autres personnes

Un pourcentage élevé de répondants (86 %) ont également répondu «aucune» à la question 26d). Seulement 9 % ont déclaré moins de 5 heures, alors que moins de 3 % ont indiqué plus de 5 heures. Comme il n'existe pas d'autre source de données auxquelles ces nouvelles données pourraient être comparées, il est difficile d'établir la validité de ces faibles pourcentages.



De plus, les résultats obtenus pour cette question varient relativement peu lorsque les données sont recoupées selon le sexe, l'âge, l'état matrimonial ou l'activité rémunérée sur le marché du travail, ce qui contraste avec les résultats observés pour les autres questions [surtout les questions 26a) et 26b) et, dans une moindre mesure, la question 26c)]; en effet, le nombre d'heures de travail non rémunéré qui est mesuré par chacune de ces questions augmente ou diminue considérablement en fonction des autres caractéristiques du répondant. Là encore, étant donné l'absence d'une autre source de données permettant d'établir des comparaisons, on peut difficilement interpréter la faible variation relevée dans les réponses. Il est possible que la prestation de soins ou d'aide à des personnes autres que des enfants ou des personnes âgées ne varie effectivement pas beaucoup d'une personne à l'autre. Il se peut également que le but visé en posant la question 26d) était si obscur pour les répondants que les résultats ont une signification intrinsèque très limitée.

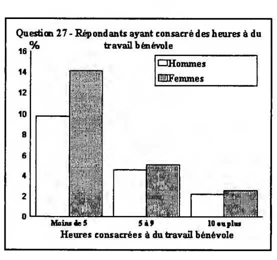
Parmi les quatre sous-questions de la question 26, c'est la sous-question d) qui a affiché le taux de non-réponse le plus élevé.

Résumé

On ne peut pas s'attendre à ce que les données du TRN soient comparables, sur le plan de la qualité et de la gamme des aspects étudiés, aux données tirées d'enquêtes beaucoup plus complexes telles que les enquêtes sur l'emploi du temps. Néanmoins, si l'on fait exception des résultats plutôt ambigus de la question 26d), les estimations du TRN concernant le travail non rémunéré semblent, dans l'ensemble, afficher une cohérence qui est plausible.

Question 27 - Activités bénévoles

Bien qu'il ne soit pas aussi élevé que pour les questions 26c) et 26d), le pourcentage de personnes n'ayant déclaré «aucune» heure de travail bénévole atteint 79 %; 12 % des répondants ont indiqué moins de 5 heures d'activités bénévoles au cours de la semaine de référence, alors qu'un peu plus de 7 % ont déclaré 5 heures ou plus. Comme dans le cas des autres activités non rémunérées, les femmes ont fait plus d'heures de bénévolat que les hommes. On observe également certaines variations selon l'âge et l'état matrimonial : les personnes mariées ou veuves font plus de bénévolat que celles qui sont séparées, divorcées ou célibataires; les personnes de 15 à 24 ans sont proportionnellement moins nombreuses que les personnes des autres catégories d'âge à consacrer des heures à du travail bénévole.



D'après les données de l'Enquête de 1987 sur le bénévolat, il semble que les résultats du TRN pour la question 27, bien qu'ils ne soient pas directement comparables, ne sont pas incohérents. L'Enquête sur le bénévolat révèle que 27 % des Canadiens avaient fait un travail bénévole quelconque au cours de l'année de référence. Comme la question du TRN porte uniquement sur les activités bénévoles faites la semaine ayant précédé l'enquête, et étant donné que les répondants ne font pas nécessairement du travail bénévole toutes les semaines, l'estimation du TRN selon laquelle 20 % des répondants se sont livrés à des activités bénévoles semble compatible avec les résultats de l'enquête de 1987.

Réaction des répondants et difficultés rencontrées

À l'étape 10 du questionnaire du TRN, les répondants étaient invités à formuler des observations s'ils avaient rencontré des difficultés ou s'ils avaient des objections concernant l'une ou l'autre des questions du test. On a évalué la réaction des répondants aux questions sur le travail non rémunéré d'après leurs commentaires écrits. Un très faible pourcentage de répondants ont indiqué avoir eu de la difficulté à répondre à ces questions ou avoir des objections à celles-ci (moins de 1 % dans chaque cas). Cependant, parmi les 48 questions du TRN, celles sur le travail non rémunéré se classent au troisième rang au chapitre tant de la difficulté que des objections.

Les répondants ayant des objections ont exprimé des doutes au sujet de l'information qui était recueillie : *«Une semaine en particulier, c'est ridicule»; «Les réponses ne sont que des approximations, qui ne sont pas assez précises pour produire des statistiques»*. De plus, ils ne voyaient pas l'utilité de telles questions : *«Je ne vois pas ce que le nombre d'heures que je consacre aux travaux ménagers a à voir avec le recensement»; «Il s'agit de renseignements personnels qui ne regardent que nous»; «Ce genre de questions est une perte de temps»*.

Parmi les difficultés signalées par les répondants : les problèmes de mémoire - *«Il est difficile de se rappeler ce qu'on a fait la semaine précédente, à moins de le savoir à l'avance et de tenir un genre de journal»*; l'estimation des heures - *«Il est difficile d'estimer le nombre d'heures passées à s'occuper des enfants et à remplir des tâches ménagères puisque cela se fait en même temps»*; la façon de déclarer les heures consacrées à la fois au soin des enfants et aux tâches ménagères - *«Il est difficile d'estimer le nombre réel d'heures; de plus, comment faut-il compter les heures pendant*

lesquelles on surveille les enfants tout en remplissant des tâches ménagères ? Faut-il les compter deux fois ?»

Pour mettre ces observations dans leur contexte, il convient de prendre note que les répondants n'ont pas été invités à indiquer les questions qu'ils approuvaient. Ce qui est peut-être plus important, c'est que la grande majorité des participants aux groupes de discussion, qui ont été organisés avant la tenue du TRN, étaient en faveur de l'inclusion de ces questions sur le travail non rémunéré dans le recensement.

Résumé

Parmi les cinq questions sur le travail non rémunéré posées lors du TRN, certaines ont permis de recueillir des données qui sont manifestement de meilleure qualité que les autres. Pour certaines questions, comme la question 26d), l'absence de données provenant d'autres sources en regard desquelles des comparaisons auraient pu être établies a limité les conclusions qu'on aurait pu tirer.

Cela étant dit, bien qu'on ne puisse s'attendre à ce que les données du TRN soient comparables, sur le plan de l'ampleur et de la qualité, aux données tirées d'enquêtes beaucoup plus complexes telles que les enquêtes sur l'emploi du temps, les estimations du TRN semblent, dans l'ensemble, afficher une grande cohérence.

6. MOYEN DE TRANSPORT

Une question sur les moyens de transport utilisés (la question 43) a été testée pour la première fois lors du TRN, à la demande de planificateurs en transports, d'ingénieurs des transports et de chercheurs universitaires. Une question semblable est déjà posée dans le cadre des recensements des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Australie. Par ailleurs, elle a déjà reçu l'appui du Comité fédéral-provincial de la statistique des transports, de l'Association des transports du Canada (ATC), du Conseil des sous-ministres de l'ATC et du Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière.

À la demande des utilisateurs, la question du TRN porte sur le principal moyen de transport utilisé pour se rendre au travail. Les résultats obtenus sont bons, bien que certains répondants, principalement des personnes faisant du covoiturage, aient indiqué qu'il aurait fallu poser une question permettant d'indiquer plus d'un moyen de transports, afin de mieux illustrer le phénomène du navettage.

Les utilisateurs ont également fourni une liste d'autres questions qu'ils souhaiteraient voir sur le questionnaire du recensement, qui portent notamment sur les heures de départ et d'arrivée, le nombre de personnes par véhicule et le nombre de véhicules dont le ménage peut se servir. Étant donné l'espace limité sur le questionnaire, on étudie la possibilité de mener une enquête nationale sur les déplacements, dans le cadre de laquelle on poserait ces questions, ainsi que la question sur les moyens de transport. Il faudra en outre déterminer si une telle enquête assurerait la couverture géographique requise.

7. QUESTION-FILTRE SUR LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

Dans le Test du recensement national, la question-filtre sur le secteur d'activité (soit la question 36) vise à déterminer la catégorie générale du secteur d'activité dans lequel travaille le répondant. Elle doit être utilisée conjointement avec les réponses en lettres fournies aux questions portant sur l'employeur, principalement dans les cas où le répondant n'a pas fourni assez d'information pour qu'il soit possible d'attribuer un code d'industrie sans risque de se tromper.

Les résultats du TRN de 1993 montrent que la question-filtre sur le secteur d'activité serait utile pour coder des réponses associées aux industries manufacturières, au commerce de gros et au commerce de détail. Elle serait utile dans 25 % des cas en ce qui touche le commerce de gros, dans 11 % des cas pour les industries manufacturières et dans 8 % des cas pour ce qui est du commerce de détail. Elle aurait une incidence sur le codage d'environ 700 000 réponses.

Cependant, cette question serait peu utile pour le codage des réponses correspondant aux trois niveaux de gouvernement ou aux autres secteurs d'activités. Le codage au niveau du gouvernement local serait amélioré dans 2 % des cas, alors qu'une amélioration ne se ferait sentir que dans 1 % des cas au niveau du gouvernement provincial et dans un nombre négligeable de cas pour les autres secteurs d'activité.

En conclusion, étant donné le nombre relativement faible de cas où le codage serait amélioré, cette question-filtre n'augmenterait pas de façon sensible la précision du codage des secteurs d'activité.

8. DÉFIS À RELEVER EN VUE DU RECENSEMENT DE 1996

Statistique Canada doit relever plusieurs défis en vue du recensement de 1996; il doit notamment trouver un équilibre entre les besoins en données tout en maintenant la comparabilité historique sans augmenter les coûts, ce qui n'est pas le moindre de ces défis. Sur ce dernier point, de nombreux facteurs contribuent à la hausse des coûts, et Statistique Canada subit des pressions considérables pour restreindre les dépenses. L'espace est limité sur le questionnaire, ce qui restreint le nombre de questions pouvant être posées, leur longueur et leur complexité. Le fardeau du répondant est un facteur qui joue également sur la longueur du questionnaire; plus ce dernier est long, plus le nombre d'erreurs ou d'omissions faites par les répondants est élevé et plus le nombre de personnes qui ne remplissent tout simplement pas le questionnaire s'accroît. Au delà d'une certaine longueur, les coûts d'impression augmentent de façon accélérée, tout comme les coûts d'expédition, de manutention et de poste. Il faut également tenir compte des coûts du dépouillement; les variables nécessitant un traitement spécial ou des procédures de codage manuel peuvent entraîner une hausse considérable des coûts.

Afin de mesurer les tendances dans le temps, de nombreuses questions doivent être conservées pour faciliter l'établissement de comparaisons. Cependant, si l'on veut ajouter de nouvelles questions afin d'obtenir des données sur des sujets d'actualité, il faut souvent supprimer d'autres questions; de plus, il arrive parfois que certaines questions ne soient plus utiles parce que les données peuvent provenir d'autres sources (par exemple, les données sur les combustibles utilisés pour le chauffage des logements). En outre, le fait que le questionnaire du recensement soit rempli par la méthode de l'autodénombrement impose un certain nombre de limites et de contraintes quant aux genres de questions qui peuvent être posées. Les questions complexes sont souvent mal comprises et donnent des résultats de qualité inférieure; de plus, le public est de moins en moins disposé à fournir des renseignements qu'il juge personnels, embarrassants ou qui, selon lui, ne concernent tout simplement pas l'État.

9. CE QU'IL RESTE À FAIRE

En vertu de la Loi sur la statistique, le Cabinet fédéral doit approuver les questions posées dans le cadre du recensement. En se fondant sur les résultats des consultations auprès des utilisateurs de données au sujet de leurs besoins, sur les résultats du Test du recensement national de 1993 et d'autres recherches, ainsi que sur son expérience passée, Statistique Canada élaborera des versions du questionnaire qu'il soumettra à l'examen du Cabinet plus tard cette année.

Les options proposées feront ressortir les questions qui, selon le Bureau, méritent d'être incluses dans le recensement compte tenu des besoins en données ayant été relevées et de la capacité manifeste du recensement de répondre à ces besoins. Bien entendu, les recommandations tiendront compte d'aspects tels que les coûts, le fardeau du répondant et la possibilité de répondre aux besoins en données à partir d'autres sources.

Les questions du recensement sont publiées dans **La Gazette du Canada**; d'après l'expérience passée, on prévoit que les questions du recensement de 1996 seront publiées au cours du printemps 1995.

Le recensement se tiendra le 14 mai 1996.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le recensement de 1996, s'adresser à M[me] Pamela White, chef, Projet de la détermination du contenu du recensement de 1996, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6, (613) 951-6994 (téléphone) ou (613) 951-9300 (télécopieur).

ANNEXE

QUESTIONNAIRE DU TRN

Réservé au bureau

	Nº de tâche	UPE	Groupe	Grappe	Nº de ren.	Liste	Mult
A							
	Nº de tâche	Prov. CÉF nº		SD nº		Ménage nº	Mult
B							

Nbre de pers.	Questionnaire nº	TF	TL	EF
	___ de ___	4		

Ces renseignementa sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique* (L.R.C. 1985, chap. S19).

CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI



Statistique Canada Statistics Canada

Canadä

Test du recensement national

À remplir le 8 novembre 1993

Un message du statisticien en chef du Canada

Depuis plus de 300 ans, le recensement permet de fournir d'importants renseignements sur la vie des Canadiens et des Canadiennes. Statistique Canada prépare actuellement le Recensement de 1996. En prenant part à ce Test du recensement national, vous aiderez Statistique Canada à veiller à ce que le recensement demeure une source de données fiables sur les aspects changeants de notre population, nos conditions de vie et de travail, et d'autres renseignements essentiels à la planification de l'avenir du Canada.

Le Test du recensement national se fait en vertu de la *Loi sur la statistique*, qui nous oblige tous à fournir les renseignements demandés. La même loi garantit par ailleurs que les renseignements que vous nous fournirez dans le questionnaire d'essai du recensement seront gardés confidentiels. En répondant aux questions du recensement d'essai, vous jouez un rôle important en ce qui a trait au développement du prochain Recensement du Canada.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Ivan P. Fellegi
Statisticien en chef du Canada

ÉTAPE 1

Commencez ici en inscrivant votre adresse en lettres moulées

Nº et rue ou lot et concession

Nº d'app.

Ville, village, réserve indienne

Province/territoire

Code postal

Ind. rég.

Nº de téléphone

Tournez la page et passez à l'ÉTAPE 2 →

Nota : *Pour alléger le contenu du questionnaire, le masculin est employé comme genre neutre pour désigner à la fois les hommes et les femmes.*



Inscrivez ci-dessous toutes les personnes qui, le 8 novembre 1993, vivaient habituellement ici, même si elles sont temporairement absentes en voyage d'affaires, aux études ou en vacances.

Commencez par inscrire les nom et prénom d'un ou d'une adulte en tant que Personne 1 suivis, s'il y a lieu, de son conjoint ou de son partenaire non marié en tant que Personne 2.

Par la suite, inscrivez les nom et prénom des autres personnes qui vivent habituellement ici.

N'oubliez pas de vous inscrire!

	Nom de famille	Prénom
Personne 1		
Personne 2		
Personne 3		
Personne 4		
Personne 5		
Personne 6		
Personne 7		
Personne 8		
Personne 9		
Personne 10		

Si l'espace prévu n'est pas suffisant, veuillez utiliser la section réservée aux observations à la page 32.

Inscrire

- Toutes les personnes qui vivent habituellement ici, y compris les membres de la famille, les colocataires, les chambreurs et les employés résidents;
- **Les fils ou filles célibataires qui sont étudiants** même s'ils vivent ailleurs pendant leurs études;
- **Les enfants en garde partagée** qui demeurent ici la majeure partie du temps (si ces enfants passent autant de temps ailleurs, inclure les enfants qui demeurent ici le 8 novembre 1993);
- Les personnes d'un autre pays qui ont un **permis de séjour pour étudiant ou de travail, un permis ministériel, ou qui réclament le statut de réfugié, et leur famille;**
- Les personnes qui vivent habituellement ici, mais qui se trouvent depuis **moins de six mois** dans un établissement **institutionnel** (comme un hôpital ou un établissement de correction);
- Les personnes qui séjournent ici le 8 novembre 1993 et **qui n'ont pas de domicile habituel ailleurs.**

Ne pas inscrire

- **Les personnes qui sont temporairement au Canada en visite ou les personnes qui sont des représentants d'un gouvernement d'un autre pays, ou les membres des Forces armées d'un autre pays qui sont en poste au Canada, et leur famille.**

Si vous avez besoin d'aide, veuillez consulter le Guide, ou téléphonez-nous sans frais au ***1-800-565-5595****.*

ÉTAPE 3

Y a-t-il des personnes que vous n'avez pas inscrites à l'étape 2 parce que vous n'étiez pas certain s'il fallait les compter?

Par exemple : d'autres personnes apparentées vivant ici; un étudiant absent à cause de ses études; un chambreur qui a un autre domicile; un domestique logé et nourri; ou un membre du ménage qui se trouve dans un établissement institutionnel.

1 ◯ Non

2 ◯ Oui — Écrivez (en lettres moulées) le nom de chacune d'elles et la raison de l'omission.

Nom	Raison
Nom	Raison
Nom	Raison

Si l'espace prévu n'est pas suffisant, veuillez utiliser la section réservée aux observations à la page 32.



ÉTAPE 4

Si **TOUTES** les personnes de ce ménage sont :

- **des représentants du gouvernement d'un autre pays qui sont affectés à l'ambassade, au haut-commissariat ou à toute autre mission diplomatique de ce pays au Canada,** et leur famille; ou
- **des membres des Forces armées d'un autre pays qui sont en poste au Canada,** et leur famille; ou
- **des résidents d'un autre pays temporairement au Canada en visite;**

veuillez cocher le cercle 3 ◯

et ne pas remplir le questionnaire. Retournez-le dans l'enveloppe affranchie ci-jointe.



ÉTAPE 5

Combien de personnes ayant un domicile habituel ailleurs au Canada séjournent ici temporairement le 8 novembre 1993?

4 ◯ Aucune — **Passez à l'étape 7** **OU**  ◄ Nombre de personnes



ÉTAPE 6

Si **TOUTES** les personnes de ce ménage **demeurent ici temporairement et ont un domicile habituel ailleurs au Canada,**



veuillez cocher le cercle 5 ◯

et ne pas remplir le questionnaire. Retournez-le dans l'enveloppe affranchie ci-jointe.



ÉTAPE 7

Y a-t-il quelqu'un dans ce ménage qui EXPLOITE une exploitation agricole?

Une exploitation agricole comprend un ranch, une ferme, un parc d'engraissement, une ferme de plaisance, une serre, une champignonnière, une pépinière, une ferme d'animaux à fourrure, une ferme chevaline, une exploitation apicole, de gazon ou de fruits, une érablière, etc.

6 ◯ Non



7 ◯ Oui



ÉTAPE 8

Au haut de la page suivante, transcrivez dans les espaces prévus les noms figurant à l'étape 2.

Passez ensuite aux autres questions.

Nota :
Si le ménage compte **plus de six personnes**, inscrivez les six premières sur ce questionnaire et inscrivez les autres sur un deuxième questionnaire. Si vous ne disposez pas d'un second questionnaire, notez le fait dans la section réservée aux observations à la page 32. Un représentant de Statistique Canada communiquera avec vous.

	PERSONNE 1	PERSONNE 2
1. NOM Assurez-vous de transcrire les nom et prénom dans le même ordre que celui de la liste dressée à l'**étape 2**. *Si vous avez besoin d'aide, veuillez consulter le Guide, ou téléphonez-nous sans frais au **1-800-565-5595**.*	Nom de famille Prénom	Nom de famille Prénom
2. LIEN AVEC LA PERSONNE 1 Pour **chaque** personne vivant habituellement ici, indiquez le lien avec la Personne 1. *Cochez un seul cercle.* *Si vous cochez le cercle «Autre», utilisez la case fournie pour indiquer le lien de cette personne avec la Personne 1.* *Exemples d'«autres» liens avec la Personne 1 :* • *cousin ou cousine* • *grand-père ou grand-mère* • *bru ou gendre* • *partenaire en union libre du fils (bru de fait)* • *nièce ou neveu* • *époux ou épouse ou partenaire en union libre du chambreur ou de la chambreuse* • *fils ou fille du chambreur ou de la chambreuse* • *fille ou fils du ou de la colocataire* • *employé ou employée*	01 ○ **PERSONNE 1**	02 ○ Époux ou épouse de la Personne 1 03 ○ Partenaire non marié/e de la Personne 1 04 ○ Fils ou fille de la Personne 05 ○ Fils ou fille d'un conjoint précédent ou actuel de la Personne 1 07 ○ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1 08 ○ Père ou mère de la Personne 1 09 ○ Frère ou soeur de la Personne 1 10 ○ Enfant en foyer nourricier ou en tutelle 11 ○ Chambreur ou chambreus 12 ○ Colocataire 13 ○ Autre — *Précisez*
3. DATE DE NAISSANCE Inscrivez le **jour**, le **mois** et l'**année**. *Exemple :* *Si cette personne est née le 10 février 1945, inscrivez* Jour 10 Mois 02 Année 1945 *Si la date exacte n'est pas connue, donnez la meilleure estimation.*	Jour Mois Année	Jour Mois Année
4. SEXE	1 ○ Masculin 2 ○ Féminin	1 ○ Masculin 2 ○ Fémini
5. ÉTAT MATRIMONIAL *Cochez un seul cercle.*	3 ○ Légalement marié (et non séparé) 4 ○ Séparé, mais toujours légalement marié 5 ○ Divorcé 6 ○ Veuf ou veuve 7 ○ Célibataire	3 ○ Légalement marié (et non séparé) 4 ○ Séparé, mais toujours légalement marié 5 ○ Divorcé 6 ○ Veuf ou veuve 7 ○ Célibataire
6. Cette personne vit-elle avec un partenaire en union libre? *Par **union libre**, on entend deux personnes qui vivent ensemble comme mari et femme sans être légalement mariées l'une à l'autre.*	1 ○ Oui 2 ○ Non	1 ○ Oui 2 ○ Non

PERSONNE 3

Nom de famille

Prénom

04 ◯ Fils ou fille de la Personne 1 et de la Personne 2
05 ◯ Fils ou fille de la Personne 1 uniquement
06 ◯ Fils ou fille de la Personne 2 uniquement
07 ◯ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1
08 ◯ Père ou mère de la Personne 1
09 ◯ Frère ou soeur de la Personne 1
10 ◯ Enfant en foyer nourricier ou en tutelle
11 ◯ Chambreur ou chambreuse
12 ◯ Colocataire
13 ◯ Autre — *Précisez*

Jour | Mois | Année

◯ Masculin 2 ◯ Féminin

3 ◯ Légalement marié (et non séparé)
4 ◯ Séparé, mais toujours légalement marié
5 ◯ Divorcé
6 ◯ Veuf ou veuve
7 ◯ Célibataire

◯ Oui
2 ◯ Non

PERSONNE 4

Nom de famille

Prénom

04 ◯ Fils ou fille de la Personne 1 et de la Personne 2
05 ◯ Fils ou fille de la Personne 1 uniquement
06 ◯ Fils ou fille de la Personne 2 uniquement
07 ◯ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1
08 ◯ Père ou mère de la Personne 1
09 ◯ Frère ou soeur de la Personne 1
10 ◯ Enfant en foyer nourricier ou en tutelle
11 ◯ Chambreur ou chambreuse
12 ◯ Colocataire
13 ◯ Autre — *Précisez*

Jour | Mois | Année

1 ◯ Masculin 2 ◯ Féminin

3 ◯ Légalement marié (et non séparé)
4 ◯ Séparé, mais toujours légalement marié
5 ◯ Divorcé
6 ◯ Veuf ou veuve
7 ◯ Célibataire

1 ◯ Oui
2 ◯ Non

PERSONNE 5

Nom de famille

Prénom

04 ◯ Fils ou fille de la Personne 1 et de la Personne 2
05 ◯ Fils ou fille de la Personne 1 uniquement
06 ◯ Fils ou fille de la Personne 2 uniquement
07 ◯ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1
08 ◯ Père ou mère de la Personne 1
09 ◯ Frère ou soeur de la Personne 1
10 ◯ Enfant en foyer nourricier ou en tutelle
11 ◯ Chambreur ou chambreuse
12 ◯ Colocataire
13 ◯ Autre — *Précisez*

Jour | Mois | Année

1 ◯ Masculin 2 ◯ Féminin

3 ◯ Légalement marié (et non séparé)
4 ◯ Séparé, mais toujours légalement marié
5 ◯ Divorcé
6 ◯ Veuf ou veuve
7 ◯ Célibataire

1 ◯ Oui
2 ◯ Non

PERSONNE 6

Nom de famille

Prénom

04 ◯ Fils ou fille de la Personne 1 et de la Personne 2
05 ◯ Fils ou fille de la Personne 1 uniquement
06 ◯ Fils ou fille de la Personne 2 uniquement
07 ◯ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1
08 ◯ Père ou mère de la Personne 1
09 ◯ Frère ou soeur de la Personne 1
10 ◯ Enfant en foyer nourricier ou en tutelle
11 ◯ Chambreur ou chambreuse
12 ◯ Colocataire
13 ◯ Autre — *Précisez*

Jour | Mois | Année

1 ◯ Masculin 2 ◯ Féminin

3 ◯ Légalement marié (et non séparé)
4 ◯ Séparé, mais toujours légalement marié
5 ◯ Divorcé
6 ◯ Veuf ou veuve
7 ◯ Célibataire

1 ◯ Oui
2 ◯ Non

	PERSONNE 1 Nom de famille Prénom	**PERSONNE 2** Nom de famille Prénom
LIMITATIONS D'ACTIVITÉ		
7. Cette personne est-elle limitée dans ses activités à cause d'une incapacité physique, d'une incapacité mentale ou d'un problème de santé chronique :		
a) à la maison?	1 ◯ Oui, limitée 2 ◯ Non, pas limitée	1 ◯ Oui, limitée 2 ◯ Non, pas limitée
b) à l'école ou au travail?	3 ◯ Oui, limitée 4 ◯ Non, pas limitée 5 ◯ Sans objet	3 ◯ Oui, limitée 4 ◯ Non, pas limitée 5 ◯ Sans objet
c) dans d'autres activités, par exemple, dans ses trajets entre la maison et son lieu de travail ou dans ses loisirs?	6 ◯ Oui, limitée 7 ◯ Non, pas limitée	6 ◯ Oui, limitée 7 ◯ Non, pas limitée
8. Cette personne a-t-elle des incapacités ou handicaps de **longue durée?**	8 ◯ Oui 9 ◯ Non	8 ◯ Oui 9 ◯ Non
LANGUE		
9. ▪ Quelle(s) langue(s) cette personne connaît-elle assez bien pour soutenir une conversation? *Cochez ou précisez plus d'une langue, s'il y a lieu.*	1 ◯ Anglais 2 ◯ Français Autre — *Précisez* 3 ______ ______ ______	1 ◯ Anglais 2 ◯ Français Autre — *Précisez* 3 ______ ______ ______
10. ▪ Quelle langue cette personne parle-t-elle **le plus souvent** à la maison?	4 ◯ Anglais 5 ◯ Français Autre — *Précisez* 6 ______	4 ◯ Anglais 5 ◯ Français Autre — *Précisez* 6 ______
11. ▪ Quelle est la langue que cette personne **a apprise en premier lieu** à la maison dans **son enfance** et qu'elle **comprend encore?** *Si cette personne ne comprend plus la première langue apprise, indiquez la seconde langue qu'elle a apprise.*	7 ◯ Anglais 6 ◯ Français Autre — *Précisez* 9 ______	7 ◯ Anglais 6 ◯ Français Autre — *Précisez* 9 ______

	PERSONNE 1	PERSONNE 2
	Nom de famille	Nom de famille
	Prénom	Prénom

RENSEIGNEMENTS SOCIO-CULTURELS	PERSONNE 1	PERSONNE 2
12. Où cette personne est-elle née? ▪ *Cochez ou précisez une seule réponse, suivant les frontières actuelles.*	**Née au Canada** 01 ◯ T.-N. 07 ◯ Man. 02 ◯ Î.-P.-É. 08 ◯ Sask. 03 ◯ N.-É. 09 ◯ Alb. 04 ◯ N.-B. 10 ◯ C.-B. 05 ◯ Qué. 11 ◯ Yukon 06 ◯ Ont. 12 ◯ T.N.-O. **Née en dehors du Canada** Pays — *Précisez* 13 ☐	**Née au Canada** 01 ◯ T.-N. 07 ◯ Man. 02 ◯ Î.-P.-É. 08 ◯ Sask. 03 ◯ N.-É. 09 ◯ Alb. 04 ◯ N.-B. 10 ◯ C.-B. 05 ◯ Qué. 11 ◯ Yukon 06 ◯ Ont. 12 ◯ T.N.-O. **Née en dehors du Canada** Pays — *Précisez* 13 ☐
13. De quel pays cette personne est-elle un citoyen? ▪ *Cochez plus d'un cercle ou précisez, s'il y a lieu.*	1 ◯ Du Canada, par naissance 2 ◯ Du Canada, par naturalisation Autre pays — *Précisez* 3 ☐	1 ◯ Du Canada, par naissance 2 ◯ Du Canada, par naturalisation Autre pays — *Précisez* 3 ☐
14. Cette personne est-elle, ou a-t-elle déjà été, ▪ **un immigrant reçu**? *Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence, mais qui n'a pas la citoyenneté canadienne par naissance.*	4 ◯ Non — **Passez à la question 16** 5 ◯ Oui — **Continuez avec la question 15**	4 ◯ Non — **Passez à la question 16** 5 ◯ Oui — **Continuez avec la question 15**
15. En quelle année cette personne est-elle devenue un immigrant reçu pour la première fois? *Si l'année exacte n'est pas connue, donnez la meilleure estimation.*	Année ☐☐☐☐	Année ☐☐☐☐
16. À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) **les** ▪ **ancêtres** de cette personne appartenaient-ils? *Par exemple, Français, Anglais, Allemand, Écossais, Canadien, Italien, Irlandais, Chinois, Cri, Micmac, Métis, Inuit (Esquimau), Ukrainien, Hollandais, Indien de l'Inde, Polonais, Portugais, Juif, Haïtien, Jamaïquain, etc.* ▶	*Inscrire tous les groupes ethniques ou culturels qui s'appliquent* ☐ ☐ ☐	*Inscrire tous les groupes ethniques ou culturels qui s'appliquent* ☐ ☐ ☐

	PERSONNE 1	PERSONNE 2
	Nom de famille Prénom	Nom de famille Prénom
17. Cette personne est-elle un autochtone, c'est-à-dire Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit (Esquimau)? *Si «Oui», cochez le ou les cercles qui décrivent le mieux cette personne maintenant.*	1 ○ Non — **Continuez avec la question suivante** 2 ○ Oui, Indien de l'Amérique du Nord 3 ○ Oui, Métis 4 ○ Oui, Inuit (Esquimau) **Si «Oui» à l'un des groupes précédents, passez à la question 19**	1 ○ Non — **Continuez avec la question suivante** 2 ○ Oui, Indien de l'Amérique du Nord 3 ○ Oui, Métis 4 ○ Oui, Inuit (Esquimau) **Si «Oui» à l'un des groupes précédents, passez à la question 19**
18. Cette personne est-elle un : *Cochez plus d'un cercle ou précisez, s'il y a lieu.* ***Nota :*** *Les renseignements servent de fondement à des programmes qui donnent à chacun et à chacune une chance égale de participer à la vie sociale, culturelle et économique du Canada.*	01 ○ Blanc 02 ○ Chinois 03 ○ Sud-Asiatique *(p. ex., Indien de l'Inde, Pakistanais, Pendjabi, Sri-Lankais)* 04 ○ Noir *(p. ex., Africain, Haïtien, Jamaïquain, Somalien)* 05 ○ Arabe / Asiatique occidental *(p. ex., Arménien, Égyptien, Iranien, Libanais, Marocain)* 06 ○ Philippin 07 ○ Asiatique du Sud-Est *(p. ex., Cambodgien, Laotien, Thaïlandais, Vietnamien)* 08 ○ Latino-Américain 09 ○ Japonais 10 ○ Coréen 11 ○ Indonésien / ressortissant des îles du Pacifique Autre — *Précisez* 12 ▭	01 ○ Blanc 02 ○ Chinois 03 ○ Sud-Asiatique *(p. ex., Indie de l'Inde, Pakistanais, Pendjabi, Sri-Lankais)* 04 ○ Noir *(p. ex., Africain, Haïtien, Jamaïquain, Somalien)* 05 ○ Arabe / Asiatique occident *(p. ex., Arménien, Égyptie Iranien, Libanais, Marocai* 06 ○ Philippin 07 ○ Asiatique du Sud-Est *(p. ex Cambodgien, Laotien, Thaïlandais, Vietnamien)* 08 ○ Latino-Américain 09 ○ Japonais 10 ○ Coréen 11 ○ Indonésien / ressortissant des îles du Pacifique Autre — *Précisez* 12 ▭
19. Cette personne appartient-elle à une bande indienne ou à une première nation?	1 ○ Non 2 ○ Oui, appartient à une bande indienne ou à une première nation *Précisez la bande indienne ou la première nation (par exemple, Musqueam)* ▭	1 ○ Non 2 ○ Oui, appartient à une bande indienne ou à une première nation *Précisez la bande indienn ou la première nation (pa exemple, Musqueam)* ▭
20. Cette personne est-elle un Indien des traités ou un Indien inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada?	3 ○ Non 4 ○ Oui, Indien des traités ou Indien inscrit	3 ○ Non 4 ○ Oui, Indien des traités ou Indien inscrit

PERSONNE 1	PERSONNE 2
Nom de famille	Nom de famille
Prénom	Prénom



Répondez aux questions 21 à 46 pour chaque personne âgée de 15 ans et plus.

MOBILITÉ

21. Où cette personne habitait-elle **il y a 1 an**, c'est-à-dire le 8 novembre 1992?

Cochez un seul cercle.

Nota :
Certaines grandes villes sont formées de petites villes appelées municipalités. S'il y a lieu, indiquez la municipalité au lieu de la grande ville, par exemple, Dorval plutôt que Montréal, Scarborough plutôt que Toronto, St. Albert plutôt qu'Edmonton, Saanich plutôt que Victoria.

PERSONNE 1	PERSONNE 2
1 ◯ Habitait à l'adresse **actuelle**	1 ◯ Habitait à l'adresse **actuelle**
2 ◯ Habitait à une **autre** adresse dans le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne	2 ◯ Habitait à une **autre** adresse dans le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne
3 ◯ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **du Canada** *Inscrivez en lettres moulées ci-dessous*	3 ◯ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **du Canada** *Inscrivez en lettres moulées ci-dessous*
Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne	Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne
4 ☐	4 ☐
Province ou territoire ☐	Province ou territoire ☐
5 ◯ Habitait **en dehors du Canada** *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays*	5 ◯ Habitait **en dehors du Canada** *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays*
6 ☐	6 ☐

22. Où cette personne habitait-elle **il y a 5 ans**, c'est-à-dire le 8 novembre 1988?

Cochez un seul cercle.

Nota :
Certaines grandes villes sont formées de petites villes appelées municipalités. S'il y a lieu, indiquez la municipalité au lieu de la grande ville, par exemple, Dorval plutôt que Montréal, Scarborough plutôt que Toronto, St. Albert plutôt qu'Edmonton, Saanich plutôt que Victoria.

PERSONNE 1	PERSONNE 2
1 ◯ Habitait à l'adresse **actuelle**	1 ◯ Habitait à l'adresse **actuelle**
2 ◯ Habitait à une **autre** adresse dans le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne	2 ◯ Habitait à une **autre** adresse dans le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne
3 ◯ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **du Canada** *Inscrivez en lettres moulées ci-dessous*	3 ◯ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **du Canada** *Inscrivez en lettres moulées ci-dessous*
Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne	Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne
4 ☐	4 ☐
Province ou territoire ☐	Province ou territoire ☐
5 ◯ Habitait **en dehors du Canada** *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays*	5 ◯ Habitait **en dehors du Canada** *Inscrivez en lettres moulées le nom du pays*
6 ☐	6 ☐

PERSONNE 1	PERSONNE 2
Nom de famille	Nom de famille
Prénom	Prénom

SCOLARITÉ

23. Depuis **les deux derniers mois** (depuis septembre 1993), cette personne a-t-elle fréquenté une école, un collège ou une université?

Incluez la fréquentation d'une école primaire ou secondaire, d'une école de commerce ou de métiers, d'un collège communautaire, d'un institut technique, d'un cégep, etc., pour les cours qui peuvent être utilisés comme crédits en vue de l'obtention d'un certificat, diplôme ou grade.

Cochez un seul cercle.

Personne 1:

1 ◯ Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements au cours des deux derniers mois
Passez à la question 25

2 ◯ Oui, à plein temps

3 ◯ Oui, à temps partiel, le jour ou le soir

Personne 2:

1 ◯ Non, n'a fréquenté aucu de ces établissements a cours des deux derniers mois
Passez à la question 25

2 ◯ Oui, à plein temps

3 ◯ Oui, à temps partiel, le jo ou le soir

24. Depuis **septembre 1993**, quelle a été la langue d'enseignement de **la plupart** des cours suivis par cette personne à l'école, au collège ou à l'université?

Personne 1:

4 ◯ Anglais

5 ◯ Français

Autre — *Précisez*

6 [ ]

Personne 2:

4 ◯ Anglais

5 ◯ Français

Autre — *Précisez*

6 [ ]

25. Quels certificats, diplômes ou grades cette personne détient-elle?

*Inscrivez toutes les compétences acquises par la fréquentation d'**écoles secondaires** ou d'écoles de métiers et d'autres établissements d'enseignement postsecondaire.*

Cochez plus d'un cercle, s'il y a lieu.

Personne 1:

01 ◯ Aucun
Passez à la question 26

02 ◯ Certificat d'études secondaires ou l'équivalent

03 ◯ Certificat ou diplôme de métier

04 ◯ Autre certificat ou diplôme non universitaire (obtenu d'un collège communautaire, cégep, institut technique, etc.)

05 ◯ Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat

06 ◯ Baccalauréat(s) (p. ex., B.A., B.Sc., LL.B.)

07 ◯ Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat

08 ◯ Maîtrise(s) (p. ex., M.A., M.Sc., M.Éd.)

09 ◯ Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.)

10 ◯ Doctorat acquis (p. ex., Ph.D., D.Sc., D.Éd.)

Personne 2:

01 ◯ Aucun
Passez à la question 26

02 ◯ Certificat d'études secondaires ou l'équivaler

03 ◯ Certificat ou diplôme de métier

04 ◯ Autre certificat ou diplôm non universitaire (obtenu d'un collège communautair cégep, institut technique etc.)

05 ◯ Certificat ou diplôme universitaire **inférieur** au baccalauréat

06 ◯ Baccalauréat(s) (p. ex., B.A., B.Sc., LL.B.)

07 ◯ Certificat ou diplôme universitaire **supérieur** au baccalauréat

08 ◯ Maîtrise(s) (p. ex., M.A., M.Sc., M.Éd.)

09 ◯ Diplôme en médecine, er art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométri (M.D., D.D.S., D.M.D., D.M.V., O.D.)

10 ◯ Doctorat acquis (p. ex., Ph.D., D.Sc., D.Éd.)

	PERSONNE 1	PERSONNE 2
	Nom de famille	Nom de famille
	Prénom	Prénom

ACTIVITÉS À LA MAISON, BÉNÉVOLAT ET ACTIVITÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

26. La semaine dernière (y compris la fin de semaine), combien d'heures cette personne a-t-elle consacrées aux activités suivantes :

Question	Personne 1	Personne 2
a) aux travaux ménagers, à l'entretien ou à la réparation de la maison ou du jardin pour les membres du ménage ou pour d'autres personnes, **sans recevoir de rémunération?** *Par exemple, préparer les repas, faire la lessive, faire la comptabilité, effectuer des courses ou tondre le gazon.*	01 ◯ Aucune 02 ◯ Moins de 5 heures 03 ◯ 5 à 14 heures 04 ◯ 15 à 29 heures 05 ◯ 30 à 59 heures 06 ◯ 60 heures et plus	01 ◯ Aucune 02 ◯ Moins de 5 heures 03 ◯ 5 à 14 heures 04 ◯ 15 à 29 heures 05 ◯ 30 à 59 heures 06 ◯ 60 heures et plus
b) à s'occuper de ses enfants ou des enfants des autres, sans **recevoir de rémunération?** *Par exemple, donner le bain à de jeunes enfants ou jouer avec eux, conduire les enfants à leurs activités sportives, les aider à faire leurs devoirs, parler avec les adolescents de leurs problèmes.*	07 ◯ Aucune 08 ◯ Moins de 5 heures 09 ◯ 5 à 14 heures 10 ◯ 15 à 29 heures 11 ◯ 30 à 59 heures 12 ◯ 60 heures et plus	07 ◯ Aucune 08 ◯ Moins de 5 heures 09 ◯ 5 à 14 heures 10 ◯ 15 à 29 heures 11 ◯ 30 à 59 heures 12 ◯ 60 heures et plus
c) à offrir des soins ou de l'aide à une ou à plusieurs personnes âgées, **sans recevoir de rémunération?** *Par exemple, visiter les personnes âgées, leur parler au téléphone, les aider à effectuer leurs emplettes, leurs opérations bancaires ou à prendre leurs médicaments, les conduire à des rendez-vous ou à d'autres activités.*	1 ◯ Aucune 2 ◯ Moins de 5 heures 3 ◯ 5 à 9 heures 4 ◯ 10 heures et plus	1 ◯ Aucune 2 ◯ Moins de 5 heures 3 ◯ 5 à 9 heures 4 ◯ 10 heures et plus
d) à offrir des soins ou de l'aide à des personnes autres que des enfants ou des personnes âgées, **sans recevoir de rémunération?** *Par exemple, aider des parents à effectuer leurs opérations bancaires, conduire des amis à des rendez-vous ou surveiller la maison d'un voisin.*	5 ◯ Aucune 6 ◯ Moins de 5 heures 7 ◯ 5 à 9 heures 8 ◯ 10 heures et plus	5 ◯ Aucune 6 ◯ Moins de 5 heures 7 ◯ 5 à 9 heures 8 ◯ 10 heures et plus
27. La semaine dernière (y compris la fin de semaine), combien d'heures cette personne a-t-elle consacrées à des activités **bénévoles non rémunérées** pour un organisme à but non lucratif, un organisme religieux, une oeuvre de charité ou un groupe communautaire? *Par exemple, organiser une activité spéciale, défendre une cause, réunir des fonds, entraîner ou enseigner, siéger à un comité ou à un conseil d'administration.*	1 ◯ Aucune 2 ◯ Moins de 5 heures 3 ◯ 5 à 9 heures 4 ◯ 10 heures et plus	1 ◯ Aucune 2 ◯ Moins de 5 heures 3 ◯ 5 à 9 heures 4 ◯ 10 heures et plus

	PERSONNE 1	PERSONNE 2
	Nom de famille Prénom	Nom de famille Prénom
28. La semaine dernière, combien d'heures cette personne a-t-elle passées à un travail contre rémunération ou à un travail autonome? *Considérez comme travail :* • *le travail se rapportant directement à l'exploitation d'une ferme ou d'une entreprise familiale (p. ex., aider à ensemencer, à tenir les comptes);* • *le travail à son propre compte dans une entreprise ou une ferme ou dans l'exercice d'une profession, seule ou en association;* • *le travail contre rémunération (salaire, traitement, pourboires, commissions).*	☐ ◄ Nombre d'heures (à l'heure près) **Passez à la question 34** **OU** 5 ◯ Aucune **Continuez avec la question suivante**	☐ ◄ Nombre d'heures (à l'heure près) **Passez à la question 34** **OU** 5 ◯ Aucune **Continuez avec la question suivante**
29. ▪ La semaine dernière, cette personne était-elle mise à pied temporairement ou absente de son emploi ou de son entreprise? *Cochez un seul cercle.*	6 ◯ Non 7 ◯ Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner 8 ◯ Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raisons	6 ◯ Non 7 ◯ Oui, mise à pied temporair ment d'un emploi auquel ell compte retourner 8 ◯ Oui, en vacances, malade, e grève ou lock-out ou absent pour d'autres raisons
30. ▪ La semaine dernière, existait-il des arrangements définis en vertu desquels cette personne devait se présenter à un nouvel emploi au cours des quatre prochaines semaines?	1 ◯ Non 2 ◯ Oui	1 ◯ Non 2 ◯ Oui
31. ▪ Cette personne a-t-elle cherché un travail rémunéré au cours des quatre dernières semaines? *Par exemple, en s'adressant à un Centre d'emploi du Canada ou à des employeurs, en insérant une annonce dans les journaux ou en répondant à une annonce.* *Cochez un seul cercle.*	3 ◯ Non **Passez à la question 33** 4 ◯ Oui, du travail à plein temps 5 ◯ Oui, du travail à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	3 ◯ Non **Passez à la question 33** 4 ◯ Oui, du travail à plein temp 5 ◯ Oui, du travail à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)
32. ▪ Cette personne aurait-elle pu commencer à travailler contre rémunération la semaine dernière si un emploi avait été disponible? *Cochez un seul cercle.*	1 ◯ Oui, prête à accepter du travail 2 ◯ Non, avait déjà un emploi 3 ◯ Non, pour des raisons de maladie temporaire ou d'invalidité 4 ◯ Non, pour des raisons personnelles ou familiales 5 ◯ Non, allait à l'école 6 ◯ Non, autres raisons	1 ◯ Oui, prête à accepter du travail 2 ◯ Non, avait déjà un emploi 3 ◯ Non, pour des raisons de ma ladie temporaire ou d'invalidit 4 ◯ Non, pour des raisons personnelles ou familiales 5 ◯ Non, allait à l'école 6 ◯ Non, autres raisons
33. ▪ Quand cette personne a-t-elle travaillé la dernière fois contre rémunération ou à un travail autonome, ne serait-ce que quelques jours? *Cochez un seul cercle.*	1 ◯ En 1993 **Continuez avec la question suivante** 2 ◯ En 1992 **Continuez avec la question suivante** 3 ◯ Avant 1992 **Passez à la question 46** 4 ◯ Jamais travaillé **Passez à la question 46**	1 ◯ En 1993 **Continuez avec la question suivante** 2 ◯ En 1992 **Continuez avec la question suivante** 3 ◯ Avant 1992 **Passez à la question 46** 4 ◯ Jamais travaillé **Passez à la question 46**

	PERSONNE 1	PERSONNE 2
	Nom de famille	Nom de famille
	Prénom	Prénom

Nota :
Les questions 34 à 43 portent sur l'emploi ou le travail de cette personne la semaine dernière ou, si elle n'en avait pas, sur l'emploi qu'elle a occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 1992. Si cette personne a eu plus d'un emploi la semaine dernière, répondez pour l'emploi auquel elle a travaillé le plus grand nombre d'heures.

34. Pour qui cette personne a-t-elle travaillé?

PERSONNE 1	PERSONNE 2
Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc.	Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc.
Section, usine, service, ministère, direction ou division	Section, usine, service, ministère, direction ou division

35. Quelle était la nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service?

Donnez une description complète. Par exemple, culture du blé, piégeage, entretien des routes, magasin de chaussures au détail, école secondaire, service de location de personnel de bureau, police municipale.

PERSONNE 1	PERSONNE 2
Genre d'entreprise, d'industrie ou de service	Genre d'entreprise, d'industrie ou de service

36. De quel secteur général d'activité cet emploi relevait-il?

Cochez un seul cercle.

PERSONNE 1	PERSONNE 2
1 ◯ Industries manufacturières	1 ◯ Industries manufacturières
2 ◯ Commerce de gros	2 ◯ Commerce de gros
3 ◯ Commerce de détail	3 ◯ Commerce de détail
4 ◯ Gouvernement fédéral	4 ◯ Gouvernement fédéral
5 ◯ Gouvernement provincial ou territorial	5 ◯ Gouvernement provincial ou territorial
6 ◯ Gouvernement local ou municipal	6 ◯ Gouvernement local ou municipal
7 ◯ Autre (p. ex., santé, éducation, logement, construction, agriculture, transport)	7 ◯ Autre (p. ex., santé, éducation, logement, construction, agriculture, transport)

	PERSONNE 1	PERSONNE 2
	Nom de famille Prénom	Nom de famille Prénom
37. Quel genre de travail cette personne faisait-elle? *Par exemple, technicien de laboratoire médical, commis comptable, directeur du service de génie civil, enseignant au secondaire, surveillant de l'unité d'entrée des données, manoeuvre de l'industrie des aliments, guide d'expéditions de pêche. (Si elle était dans les Forces armées, indiquez seulement son grade.)*	Genre de travail	Genre de travail
38. Dans ce travail, quelles étaient les fonctions ou les activités les plus importantes de cette personne? *Par exemple, analyse d'échantillons sanguins, vérification des factures, coordination de projets de génie civil, enseignement des mathématiques, organisation des horaires de travail et contrôle des systèmes d'entrée des données, nettoyage de légumes, guide d'expéditions de pêche.*	Fonctions ou activités les plus importantes	Fonctions ou activités les plus importantea
39. Dans cet emploi ou cette entreprise, cette personne travaillait-elle principalement : *Cochez un seul cercle.*	1 ○ pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à commission? **Passez à la question 41** 2 ○ sans rémunération, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou une ferme familiale? **Passez à la question 41** 3 ○ à son compte sans personnel rémunéré (seule ou en association)? **Continuez avec la question suivante** 4 ○ à son compte avec personnel rémunéré (seule ou en association)? **Continuez avec la question suivante**	1 ○ pour un salaire, un trait ment, des pourboires ou à commission? **Passez à la question 41** 2 ○ sans rémunération, po son conjoint ou pour u parent, dans une entr prise ou une ferme familiale? **Passez à la question 41** 3 ○ à son compte sans pe sonnel rémunéré (seu ou en association)? **Continuez avec la question suivante** 4 ○ à son compte avec pe sonnel rémunéré (seu ou en association)? **Continuez avec la question suivante**

	PERSONNE 1	PERSONNE 2
	Nom de famille Prénom	Nom de famille Prénom
40. Si cette personne travaillait à son compte, sa ferme ou son entreprise était-elle constituée en société?	5 ◯ Non 6 ◯ Oui	5 ◯ Non 6 ◯ Oui
41. Dans cet emploi, quelle langue cette personne utilisait-elle **le plus souvent**?	7 ◯ Anglais 8 ◯ Français Autre — *Précisez* 9 [ ]	7 ◯ Anglais 8 ◯ Français Autre — *Précisez* 9 [ ]
42. À quelle adresse cette personne travaillait-elle **habituellement**?	1 ◯ À domicile (y compris les fermes) **Passez à la question 44** 2 ◯ En dehors du Canada **Passez à la question 44** 3 ◯ Sans adresse fixe de travail **Passez à la question 43** 4 ◯ À l'adresse précisée ci-dessous :	1 ◯ À domicile (y compris les fermes) **Passez à la question 44** 2 ◯ En dehors du Canada **Passez à la question 44** 3 ◯ Sans adresse fixe de travail **Passez à la question 43** 4 ◯ À l'adresse précisée ci-dessous :
Exemple d'une adresse complète du lieu de travail : *365, avenue Laurier ouest* *Numéro* ← 365 *Genre* ← avenue *Nom* ← Laurier *Direction* ← ouest *Si la direction fait partie du nom de la rue (p. ex., nord, sud, est ou ouest), veuillez l'inscrire.* *Si l'adresse du lieu de travail n'est pas connue, inscrivez en lettres moulées le nom du bâtiment ou de l'intersection le plus proche.* ***Nota :*** *Certaines grandes villes sont formées de petites villes appelées municipalités. S'il y a lieu, indiquez la municipalité plutôt que la grande ville, par exemple, Dorval plutôt que Montréal, Scarborough plutôt que Toronto, St. Albert plutôt qu'Edmonton, Saanich plutôt que Victoria.*	**Veuillez inscrire l'adresse au complet** (voir l'exemple) N° et rue [ ] Ville, village, réserve indienne, etc. [ ] Province/territoire [ ] Code postal [ ] [ ]	**Veuillez inscrire l'adresse au complet** (voir l'exemple) N° et rue [ ] Ville, village, réserve indienne, etc. [ ] Province/territoire [ ] Code postal [ ] [ ]

	PERSONNE 1	PERSONNE 2
	Nom de famille Prénom	Nom de famille Prénom
43. Comment cette personne se rendait-elle **habituellement** au travail? *Si cette personne utilisait plus d'un moyen de transport, **cochez celui qui a servi à la plus grande partie du trajet.***	1 ◯ Automobile, camion ou fourgonnette — en tant que conducteur 2 ◯ Automobile, camion ou fourgonnette — en tant que passager 3 ◯ Transport en commun (p. ex., autobus, tramway, métro, train léger sur rail, train de banlieue, traversier) 4 ◯ Taxi 5 ◯ Motocyclette 6 ◯ Bicyclette 7 ◯ S'est rendue à pied au travail 8 ◯ Par un autre moyen — *Précisez* ☐	1 ◯ Automobile, camion ou fourgonnette — en tant que conducteur 2 ◯ Automobile, camion ou fourgonnette — en tant que passager 3 ◯ Transport en commun (p. ex., autobus, tramway métro, train léger sur rail train de banlieue, traversie 4 ◯ Taxi 5 ◯ Motocyclette 6 ◯ Bicyclette 7 ◯ S'est rendue à pied au travail 8 ◯ Par un autre moyen — *Précisez* ☐
44. ▪ Pendant combien de semaines cette personne a-t-elle travaillé en 1992? *Comptez toutes les semaines au cours desquelles :* • *elle était en vacances ou en congé de maladie payé;* • *elle a travaillé à plein temps ou à temps partiel;* • *elle a travaillé contre rémunération (salaire, traitement, pourboires, commissions);* • *elle était un travailleur autonome ou avait travaillé directement à l'exploitation d'une ferme ou d'une entreprise familiale.*	1 ◯ Aucune **Passez à la question 46** **OU** ☐ ◄ Nombre de semaines **Continuez avec la question suivante**	1 ◯ Aucune **Passez à la question 46** **OU** ☐ ◄ Nombre de semaines **Continuez avec la question suivante**
45. ▪ Pendant la plupart de ces semaines, cette personne a-t-elle travaillé à plein temps ou à temps partiel? *Cochez un seul cercle.*	2 ◯ À plein temps (30 heures ou plus par semaine) 3 ◯ À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	2 ◯ À plein temps (30 heures ou plus par semaine) 3 ◯ À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

PERSONNE 1	PERSONNE 2
Nom de famille	Nom de famille
Prénom	Prénom

REVENU EN 1992

46. Au cours de l'année terminée le 31 décembre 1992, cette personne a-t-elle reçu un revenu quelconque ou subi des pertes des sources énumérées ci-dessous?

- *Répondez «Oui» ou «Non» à **toutes** les sources.*
- *Si «Oui», inscrivez également le montant; dans le cas de pertes, cochez également «Perte».*
- ***N'incluez pas** les allocations familiales ni le crédit d'impôt pour enfants.*

Source	Personne 1 (Dollars / Cents)	Personne 2 (Dollars / Cents)
a) Total des **salaires et traitements**, *y compris les commissions, gratifications, pourboires, etc., avant les déductions*	1 ◯ Oui ► ___ ; 2 ◯ Non	1 ◯ Oui ► ___ ; 2 ◯ Non
b) **Revenu** net dans une **entreprise non agricole non constituée en société**, dans l'**exercice d'une profession**, *etc., à son compte ou en association (recettes brutes moins dépenses)*	3 ◯ Oui ► ___ ; 4 ◯ Perte ; 5 ◯ Non	3 ◯ Oui ► ___ ; 4 ◯ Perte ; 5 ◯ Non
c) **Revenu** net d'un **travail autonome agricole** *dans une exploitation agricole, à son compte ou en association (recettes brutes moins dépenses)*	6 ◯ Oui ► ___ ; 7 ◯ Perte ; 8 ◯ Non	6 ◯ Oui ► ___ ; 7 ◯ Perte ; 8 ◯ Non
d) **Pension de sécurité de la vieillesse** et **supplément de revenu garanti** *provenant du gouvernement fédéral seulement (les suppléments de revenu provinciaux doivent être déclarés en g))*	1 ◯ Oui ► ___ ; 2 ◯ Non	1 ◯ Oui ► ___ ; 2 ◯ Non
e) Prestations du **Régime de pensions du Canada** ou du **Régime de rentes du Québec**	3 ◯ Oui ► ___ ; 4 ◯ Non	3 ◯ Oui ► ___ ; 4 ◯ Non
f) Prestations d'**assurance-chômage** *(prestations totales avant la déduction d'impôt)*	5 ◯ Oui ► ___ ; 6 ◯ Non	5 ◯ Oui ► ___ ; 6 ◯ Non
g) **Autre revenu** provenant de **sources publiques**, *y compris les octrois, les subventions, les suppléments de revenu versés par les gouvernements provinciaux et l'assistance sociale, p. ex., pensions des anciens combattants, indemnités d'accidents du travail, paiements de bien-être (n'incluez **pas** les allocations familiales ni le crédit d'impôt pour enfants)*	7 ◯ Oui ► ___ ; 8 ◯ Non	7 ◯ Oui ► ___ ; 8 ◯ Non
h) **Dividendes et intérêts** d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne **et autre revenu de placements**, *p. ex., loyers nets de propriétés, intérêts d'hypothèques*	1 ◯ Oui ► ___ ; 2 ◯ Perte ; 3 ◯ Non	1 ◯ Oui ► ___ ; 2 ◯ Perte ; 3 ◯ Non
i) **Pensions de retraite et rentes**	4 ◯ Oui ► ___ ; 5 ◯ Non	4 ◯ Oui ► ___ ; 5 ◯ Non
j) **Autre revenu en espèces**, *p. ex., pension alimentaire, bourses d'études*	6 ◯ Oui ► ___ ; 7 ◯ Non	6 ◯ Oui ► ___ ; 7 ◯ Non
k) **REVENU TOTAL PROVENANT DE TOUTES LES SOURCES PRÉCÉDENTES**	1 ◯ Oui ► ___ ; 2 ◯ Perte ; 3 ◯ Non	1 ◯ Oui ► ___ ; 2 ◯ Perte ; 3 ◯ Non

Répondez aux questions 47 et 48 portant sur le logement.

*Un **logement** est un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une **entrée privée** donnant sur l'extérieur ou sur un corridor ou un escalier commun à l'intérieur. L'entrée doit donner accès au logement sans qu'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre.*

47. ■ **Qui paie le loyer ou l'hypothèque, les taxes, l'électricité, etc., pour ce logement?**

Si plus d'une personne effectue de tels paiements, cochez tous les cercles qui s'appliquent.

1 ◯ Personne 1
2 ◯ Personne 2
3 ◯ Personne 3
4 ◯ Personne 4
5 ◯ Personne 5
6 ◯ Personne 6
7 ◯ Une personne inscrite sur un autre questionnaire pour ce logement
8 ◯ Une personne qui ne vit pas ici

48. **Êtes-vous (ou un membre du ménage est-il) :**

Cochez un seul cercle.

1 ◯ propriétaire de ce logement ou en train de le payer?
2 ◯ locataire (même si aucun loyer en argent n'est versé)?

49. ■ **Qui a rempli ce questionnaire?**

Cochez plus d'un cercle, s'il y a lieu.

1 ◯ Personne 1
2 ◯ Personne 2
3 ◯ Personne 3
4 ◯ Personne 4
5 ◯ Personne 5
6 ◯ Personne 6
7 ◯ Une personne inscrite sur un autre questionnaire pour ce logement
8 ◯ Une personne qui ne vit pas ici

ÉTAPE 10

Vous avez maintenant répondu à toutes les questions du recensement. Auriez-vous l'obligeance de répondre à quelques questions se rapportant à ce questionnaire d'essai du recensement.

A. Avez-vous eu du mal à répondre à l'une ou l'autre des **étapes** des pages 2 et 3?

1 ◯ Non — **Passez à la question B**
2 ◯ Oui — Écrivez le **numéro de l'étape** et donnez la **raison** de la difficulté.

Étape nº	Raison

B. Avez-vous eu du mal à répondre à l'une ou l'autre des **questions du recensement d'essai?**

3 ◯ Non — **Passez à la question C**
4 ◯ Oui — Écrivez le **numéro de la question** et donnez la **raison** de la difficulté.

Question nº	Raison

C. Avez-vous utilisé le Guide?

5 ◯ Non — **Passez à la question E**

6 ◯ Oui — Pour quelles **étapes** ou **questions**?

Étape nº | **Question nº**

D. Le Guide vous a-t-il été utile?

7 ◯ Oui — **Passez à la question E**

8 ◯ Non — Inscrivez ci-après les **étapes** ou **questions** pour lesquelles **il n'a pas été** utile.

Étape nº | **Expliquez**

Question nº | **Expliquez**

E. Avez-vous fait appel à l'Assistance téléphonique du recensement?

1 ◯ Non

2 ◯ Oui — Vous a-t-elle été utile?

3 ◯ Oui

4 ◯ Non

F. Y a-t-il des **questions du recensement d'essai** auxquelles vous voyez une objection?

5 ◯ Non — **Passez à l'étape 11**

6 ◯ Oui — Inscrivez le **numéro de la question** et donnez la **raison** de votre objection.

Question nº | **Raison**

ÉTAPE 11

Vous avez maintenant rempli votre questionnaire d'essai.

Veuillez le mettre à la poste dès aujourd'hui en utilisant l'enveloppe affranchie ci-jointe.

Nous vous remercions de votre collaboration.